

Université Palacky d'Olomouc
Faculté des lettres

**L'ADHÉSION DE LA TURQUIE DANS
L'UNION EUROPÉENNE**

Mémoire de licence

Filière: Français de spécialité d'économie appliquée

Directeur du mémoire: Mgr. Solenne Danielle Héraut

Auteur: Jana Dobiášová

Olomouc 2011

Je certifie sur l'honneur avoir rédigé le mémoire entier individuellement et avoir cité les sources pour les parties empruntées.

Olomouc, le 19 avril 2011

Signature :

J'aimerais remercier la tutrice de mon mémoire Mgr. Solenne Danielle Héraut pour ses conseils avisés et sa disponibilité.

Sommaire

1	INTRODUCTION	4
2	HISTOIRE	6
2.1	L'EMPIRE OTTOMAN	6
2.1.1	<i>L'Etat musulman, société multiconfessionnelle</i>	7
2.1.2	<i>Le déclin et la fin de l'Empire</i>	9
2.1.3	<i>La Première Guerre Mondiale et le traité de Sèvres</i>	10
2.2	LA FONDATION DE LA TURQUIE INDÉPENDANTE	11
2.3	LA RÉPUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MUSTAFA KEMAL ATATÜRK (1923-1938)	12
2.3.1	<i>Le nationalisme</i>	13
2.3.2	<i>Le républicanisme</i>	14
2.3.3	<i>Le populisme</i>	14
2.3.4	<i>L'étatisme</i>	14
2.3.5	<i>Le révolutionnarisme</i>	14
2.3.6	<i>Le laïcisme</i>	14
2.4	LA SITUATION POLITIQUE AU SEIN DE LA TURQUIE CONTEMPORAINE	15
3	LES RELATIONS ENTRE LA TURQUIE ET L'UE DE 1959 JUSQU'À NOS JOURS	18
3.1	L'ACCORD D'ANKARA.....	18
3.2	LA CANDIDATURE À L'ENTRÉE.....	18
3.3	LE CONSEIL EUROPÉEN DU LUXEMBOURG.....	19
3.4	LE CONSEIL EUROPÉEN D'HELSINKI	19
3.5	L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION	20
3.6	LA TURQUIE FACE AUX CRITÈRES DE COPENHAGUE	21
3.6.1	<i>Les critères de Copenhague</i>	21
3.6.2	<i>Les exigences de la part de l'UE</i>	22
3.6.3	<i>L'aptitude de la Turquie à remplir les critères de Copenhague</i>	23
3.7	D'AUTRES CONSIDÉRATIONS DANS LE CAS DE LA TURQUIE	25
3.7.1	<i>La géographie</i>	25
3.7.2	<i>L'Islam</i>	26
3.7.3	<i>La question kurde</i>	27
3.7.4	<i>La question chypriote</i>	28
3.7.5	<i>Le génocide arménien</i>	29
4	L'OPINION PUBLIQUE	31
4.1	L'OPINION PUBLIQUE EUROPÉENNE	31
4.1.1	<i>Les joueurs clés</i>	31
4.2	L'OPINION PUBLIQUE TURQUE	33
4.3	LA POSITION DES ÉTATS-UNIS	34
5	LA TURQUIE – MEMBRE DE L'UNION EUROPÉENNE	35
5.1	UNE ÉCONOMIE OUVERTE ET UNE DÉMOGRAPHIE DYNAMIQUE	35
5.2	L'IMPACT SUR LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES	36
5.3	L'IMPACT SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)	37
5.4	LES DÉBATS STRATÉGIQUES.....	38
5.5	LA QUESTION DES DROITS DE L'HOMME.....	39
5.6	LES DÉBATS RELIGIEUX ET CULTURELS.....	40
6	CONCLUSION	41
7	RÉSUMÉ EN TCHÈQUE	43
8	ANNOTATION	44
9	LISTE DES ANNEXES	45
10	BIBLIOGRAPHIE	53

1 Introduction

La possibilité de l'adhésion de la Turquie¹ dans l'Union Européenne (UE) constitue un sujet d'actualité au niveau européen et même mondial. La Turquie pose sa candidature à une accession au statut de membre associé de la Communauté Economique Européenne (CEE) déjà en 1959. Cependant, ce n'est qu'après le Conesil européen d'Helsinki en 1999 qu'elle obtient le statut de « pays candidat ». Mais c'est durant cette période que la situation politique internationale, que la Turquie elle-même et le caractère de l'UE ont changé. Dans les années 1960, la Turquie représentait un allié parfait contre la menace de l'URSS. Par contre aujourd'hui, on se dispute à propos de sa position géopolitique, pour voir si elle offre plutôt des avantages stratégiques ou si elle devient un danger lié à la proximité des pays comme l'Iran et l'Irak, et à l'instabilité du Proche-Orient.

Le caractère de l'UE a aussi considérablement évolué depuis la création de la CEE. A l'époque elle comptait 6 pays fondateurs. Or, aujourd'hui l'UE est constituée de 27 pays membres, dont les gouvernements expriment des opinions très variées sur la problématique de l'adhésion turque. De plus, les attitudes des pays membres évoluent avec les changements des gouvernements nationaux.

Nous pouvons nous poser de nombreuses questions concernant cette problématique. L'UE est-elle prête à accueillir la Turquie ? La cohésion de l'UE peut-elle être purement idéologique ? L'adhésion de la Turquie modifiera-t-elle l'identité géopolitique de l'Union ? Au sein de ce mémoire nous essaierons d'expliquer les événements historiques menant au rapprochement entre la Turquie et le monde Occidental. Puis nous nous intéresserons à l'histoire des relations entre la Turquie et l'UE au cours du 20^e siècle pour comprendre les enjeux actuels. Nous observerons également l'évolution des opinions publiques au sein de l'UE ainsi qu'en Turquie contemporaine. Enfin, une analyse sera faite comprenant les impacts d'une éventuelle adhésion de la Turquie dans l'UE sur les domaines spécifiques du fonctionnement de l'Union.

Dans la première partie de ce mémoire nous reviendrons sur les événements importants dans l'histoire de l'Empire Ottoman, son déclin et les impacts de la Première Guerre Mondiale sur les turcs. Dans cette partie nous expliquerons aussi les étapes aboutissant à la fondation de la Turquie indépendante en accentuant la personnalité de Mustafa Kemal et sa contribution à la modernisation du pays.

¹ Voir annexe n°1 : La Turquie sur la carte, page 46

La deuxième partie porte sur les relations entre la Turquie et l'UE dès sa candidature en 1959 jusqu'à nos jours. Nous étudierons des étapes clés fondant la base pour l'ouverture des négociations en 2005, et la situation contemporaine touchant l'aptitude de la Turquie à remplir les critères de Copenhague et d'autres considérations spécifiques de la part de l'UE.

La troisième partie, montre l'évolution des opinions publiques des pays membres de plus en plus négative contre l'adhésion turque dans l'Union, et l'euroscpticisme observé en Turquie. Cette partie indique aussi la position officielle des pays membres clés dans ce cas comme par exemple l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni.

La dernière partie se focalise sur les aspects positifs et négatifs d'une adhésion finale avec leurs conséquences. Il faut mentionner le potentiel du marché turc mais aussi les craintes liées à la taille de sa population. Les raisons stratégiques jouent un rôle très important pour prendre une décision définitive ainsi que les débats portant sur les différences culturelles et religieuses, ou sur l'impact de l'adhésion turque sur le fonctionnement des institutions européennes.

2 Histoire

La Turquie est un pays dont on parle beaucoup en relation avec l'UE, mais qui reste malgré les débats un pays très mal connu des européens. Comprendre la Turquie d'aujourd'hui suppose d'abord que l'on s'intéresse à son histoire extrêmement riche. Traiter l'histoire turque dans sa totalité serait trop complexe donc je vais m'appuyer sur des étapes clés qui nous aideront à démontrer le progrès que le pays a effectué vers l'Europe et les pas qui ont influencé les relations contemporaines entre la Turquie et l'UE.

Pour les opposants à l'adhésion turque, les débats commencent souvent en parlant des histoires déjà anciennes qui portent sur le fait que la Turquie est étrangère à l'histoire européenne ou même que les Turcs ont été, dans le passé, une menace pour l'Europe. Selon les opposants, l'identité historique de l'Europe est indissociable du modèle culturel et politique façonné par quinze siècles de christianisme : la Turquie, qui n'a pas connu la conversion romaine au christianisme est de ce fait étrangère à toutes les grandes expériences comme les innovations du Moyen Âge, la Renaissance, la Réforme, la Contre-Réforme, le Romantisme qui ont fondé l'Europe en tant que civilisation. Elle n'a fait qu'imiter avec un siècle de retard les formes de vie politique nées au XIX^e siècle, telles que l'Etat-nation, le parlementarisme, la démocratie libérale.

Pour les autres, c'est à dire les protecteurs de son entrée dans l'UE, la Turquie a occupé une place dans l'histoire comme une puissance européenne. L'idée d'une Europe fédérée contre la « menace turque » s'appuie, selon eux, sur une lecture très sélective de l'histoire. Les tenants de l'adhésion attirent l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une Europe réduite à sa composante occidentale excluant le Sud qui appartenait à l'Empire byzantin ou à l'Empire ottoman. Dans ce sens, cette Europe n'est même pas un « club chrétien », mais un club catholique et protestant qui exclue non seulement la Turquie, mais aussi la Grèce, la Roumanie ou la Bulgarie, membres de l'UE.

2.1 L'Empire ottoman

Les Turcs Ottomans (les *Osmanlı*, ou « fils d'Osman ») sont une des branches des grandes migrations turco-mongoles parties des confins de la Mongolie et de l'Asie centrale vers le Caucase et la Méditerranée. Ils succèdent, sur le plateau d'Anatolie², aux Seldjoukides

² C'est à cette époque-là que remonte l'expansion turque en Anatolie, qui est à l'origine de la formation de la Turquie actuelle.

et à partir du XIII^e siècle, les Ottomans étendent leur influence en direction des royaumes arabo-musulmans du Proche-Orient, et de l'Empire chrétien byzantin. Ils s'installent au XIV^e siècle de part et d'autre du détroit des Dardanelles, conquièrent une partie des Balkans, puis assiègent la capitale de l'Empire byzantin : Mehmet II s'empare de Constantinople le 29 mai 1453. Les Ottomans avancent jusqu'à Budapest, puis Vienne et l'Empire ottoman devient dès lors, et pour cinq siècles, un empire euroasiatique et nord-africain.³

Cette puissance impériale devient un acteur majeur. Au XVI^e siècle il est reconnu comme la première puissance européenne, non seulement parce qu'il représente une force militaire redoutable, mais aussi parce qu'il pratique une géopolitique avisée et pragmatique. L'alliance la plus connue est franco-turque : l'aide de Soliman le Magnifique à François I^{er} du Saint Empire a permis de soulager la pression des Habsbourg sur la France. Soliman le magnifique envoie en France la flotte turque sous le commandement du capitaine Barbaros, celle-ci arrive à Marseille en août 1543 avec une force de 30 000 hommes. Les Turcs restent un an à Toulon et ils contribuent considérablement à l'annexion de la Corse et du Comté de Nice, souverain à l'époque, au Royaume de France.

A l'inverse, innombrables sont les coalitions visant à bouter les Ottomans sur terre (les deux sièges de Vienne en 1529, puis 1683), ou sur mer : la bataille de Lépante (1571), qui envoie la flotte ottomane par le fond, marque le coup d'arrêt de leur emprise sur la Méditerranée.

2.1.1 L'Etat musulman, société multiconfessionnelle

Il est à noter que dès l'aube de l'histoire, l'élément militaire occupe une place primordiale dans les sociétés proto-turques. Il s'agit d'un peuple guerrier, aventurier, voyageur et nomade. Un peuple dominateur dont le déplacement des tribus ne relève pas seulement d'une activité de type « barbare », c'est aussi une façon d'apprendre langues, cultures, commerces et religions étrangères.

Les Turcs ont ainsi adopté plus d'une religion dans l'histoire sans être pour autant un peuple particulièrement religieux. Leur religion de base est le chamanisme, mais ils vont adopter au hasard de leurs rencontres le bouddhisme, le christianisme (nestorien), le manichéisme et d'autres religions pour enfin implanter dans leur vie l'islam. Ils trouvèrent en l'islam une cause à la mode et une idéologie intégrant leur vocation militaire en légitimant les butins de guerre.

³ Voir annexe n°2 : Extension de l'Empire ottoman, page 47

Tout au long de leur histoire, les Turcs ont donc bénéficié d'un enrichissement culturel multiple et dense auprès des populations rencontrées en cours de route. D'où leur tolérance attestée vis-à-vis d'autres cultures et croyances aux époques où les persécutions sévissent ailleurs, et leur capacité d'adaptation qui leur permettent d'administrer près d'une vingtaine de peuples différents pendant de longs siècles.

La religion joue, évidemment un rôle très important, au sein de l'Empire. Mais plus qu'une véritable idéologie, l'islam fait figure de slogan belliqueux dans la poursuite des guerres extérieures, elle est une justification interne de la pratique gouvernementale. Cependant, l'aspect mobilisateur de la religion n'empêche pas la tolérance traditionnelle de l'Etat. Après la prise de Constantinople, Mehmet le Conquérant légifère dans le sens d'une institutionnalisation autonome des confessions. Il confirme aux Génois de Galata le droit d'exercer librement le culte catholique dans leurs églises. Il fait élire un patriarche en tant que chef de l'église orthodoxe, mais aussi de toute la nation grecque de l'Empire, ce qui lui octroie des pouvoirs bien plus grands que ceux dont il jouissait à l'époque byzantine. Il désigne aussi un grand rabbin pour la communauté juive, qui bénéficie également des pleins pouvoirs. Enfin, il nomme un archevêque arménien comme patriarche de tous les Arméniens. L'Empire ottoman présentait alors toutes les caractéristiques d'une confédération multinationale et pluriconfessionnelle qui assurait la cohabitation de ces éléments hétérogènes sans chercher à les uniformiser, à les turquifier ou à les islamiser.

On appelle cette structure le système des « millets »⁴. Ce système assurera la domination de la dynastie ottomane, tout en reconnaissant aux chefs des églises des pouvoirs de juridiction et de police sur leurs fidèles.

Ce type d'organisation fédérative avait l'avantage d'éviter des politiques d'assimilation d'une part, et de pratique de persécution de l'autre. C'est ainsi que les juifs de l'Europe du Sud, mais aussi d'autres persécutés de l'Europe médiévale, les Huguenots, les Protestants vinrent chercher refuge en nombre important dans l'Empire ottoman. Il fut longtemps réputé pour sa tolérance religieuse et ethnique puisque sa survie en dépendait.

La population administrée par les Turcs était donc d'une diversité considérable, sous tous les rapports, elle était multiethnique, multi-confessionnelle et polyglotte.⁵ L'Empire ottoman comptait à la fin du XIX^e siècle, 36 millions d'habitants dont 21 millions étaient

⁴ Nation au sens de communauté religieuse.

⁵ Dans la première assemblée ottomane (1876), on parlait seize langues différentes et l'on pratiquait onze religions.

musulmans. Selon le géographe français Vital Cuinet (1890), les différentes nationalités se répartissaient comme suit⁶ :

Population ottomane (fin XIXe siècle)	
Slaves:	6 millions
Grecs:	2 millions
Roumains:	4 millions
Arméniens:	2,5 millions
Albanais:	1,5 millions
Kurdes:	1 million
Arabes:	6 à 8 millions
Turcs:	10 à 12 millions

Le tableau démontre la nécessité des Turcs, qui représentaient que 30% de la population à l'époque, de maintenir la tolérance ethnique au sein de l'Empire, puisque les Arabes (20%), les Slaves (16%) ou même les Roumains (11%) avaient la capacité d'ébranler leur pouvoir en cas de problèmes.

2.1.2 Le déclin et la fin de l'Empire

Depuis la fin du XVIII^e siècle, l'Empire se trouve en crise et les autres puissances majeures, en veillent, sont prêtes à se disputer l'héritage. Malgré ses efforts de modernisation, l'Empire, confronté aux revendications nationales des peuples dominés, perd un grand nombre de ses possessions dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Afrique et devient ainsi « l'homme malade de l'Europe »⁷. Durant cette époque, une série de crises diplomatiques et militaires provoquent le démembrement de l'Empire, quand en 1821 la Grèce, soutenue par la Russie, commence à lutter pour son indépendance, laquelle sera proclamée en 1830. La même année la Serbie, la Moldavie et la Valachie deviennent autonomes et les Français débarquèrent en Algérie, alors sous possession ottomane.

Après la guerre de Crimée⁸, la Russie accepte sans condition de renoncer à ses prétentions sur la Turquie et reconnaît l'intégrité du territoire turc. La mer Noire et le Danube sont déclarés territoires neutres. Mais la paix est de courte durée car les pays des Balkans,

⁶ BOZDÉMIR, Michel. *Turquie: entre Islam et Europe*. Paris : Ellipses Edition Marketing S.A., 2007. 231 p.

⁷ La formule est du tsar de Russie Nicolas I^{er} en 1855.

⁸ La guerre de Crimée (1853-1856) est une guerre entre l'Empire russe et une coalition comprenant l'Empire ottoman, le Royaume-Uni, le Second Empire français et le royaume de Sardaigne. Loin du prétexte religieux, la véritable raison du conflit est d'empêcher la Russie de profiter de la faiblesse de l'Empire ottoman pour s'assurer le contrôle des détroits du Bosphore et des Dardanelles et de contrôler ainsi le commerce maritime entre les mers Noire et Méditerranée.

Linternaute : Histoire

http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1115/a/1/1/guerre_de_crimee.shtml - 1.2.2011 (consulté le 1 février 2011)

activement soutenus par la Russie, continuent à lutter pour leur indépendance et en 1877 le tsar Alexandre II déclare la guerre à l'Empire ottoman qui se termine par la capitulation du sultan Abdülhamid II. Les anglais, ayant peur que le tsar s'empare d'Istanbul, envoient leur flotte pour soutenir l'Empire et signent en 1878 avec Alexandre II le traité de San Stefano. Ce traité et le congrès de Berlin⁹ amputent l'Empire de vastes provinces européennes¹⁰ et de Chypre.

C'est surtout dans la partie européenne de l'Empire que le mouvement réformiste s'est développé, la proximité de l'Europe, le cosmopolitisme et la distance d'Istanbul ont joué un rôle déterminant dans la dynamique du changement. Même le mouvement des « Jeunes Turcs »¹¹ émerge dans ces provinces.

2.1.3 La Première Guerre Mondiale et le traité de Sèvres

Les « Jeunes Turcs » voient dans la guerre qui éclate en Europe l'occasion de prendre une revanche sur les humiliations diplomatiques et les pertes territoriales. Ils choisissent l'alliance avec l'Allemagne et déclare la guerre à l'Empire russe le 2 novembre 1914. L'armistice de Moudros est signée le 30 octobre 1918, ce qui entraîne la capitulation sans condition de l'Empire ottoman, le bilan est catastrophique : 2,5 million de morts ; perte des provinces arabes occupées par les Anglais ; occupation des Détroits et perspective d'occupation internationale d'Istanbul ; projets de démembrement de l'Anatolie ; afflux de réfugiés turcs fuyant les Balkans et les provinces orientales, ...

Par le traité de Sèvres du 10 août 1920¹², l'Empire est partagé en mandats exercés par la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Grèce ; et démantelé en territoires : perte de la Thrace, de l'Ionie, des provinces arabes ; institution d'une grande Arménie indépendante ; projet d'autonomie d'un Kurdistan dans l'Est. Il ne reste à la Turquie que le centre et le nord de l'Anatolie, sans Istanbul, sous contrôle d'une commission internationale. Le traité, signé par le gouvernement ottoman d'Istanbul, ne sera jamais ratifié par Mustafa Kemal, qui a pris à Ankara la tête de la résistance nationaliste au débarquement des troupes grecques. Le traité ne sera jamais appliqué. Mais il reste, dans la Turquie contemporaine, le « syndrome de

⁹ Le Congrès des Nations de Berlin était une conférence diplomatique tenue à Berlin, du 13 juin au 13 juillet 1878, par les représentants des puissances européennes, visant à réviser le traité de San Stefano.

¹⁰ L'Empire perd à l'époque 2/5 de son territoire – par exemple la Thessalie, l'Epire, la Roumanie, la Bosnie-Herzégovine.

¹¹ Un mouvement nationaliste libérale qui luttait pour la révolution en réaction à l'autoritarisme hamidien, à la présence croissante des puissance et à la perte continue de territoires.

¹² Voir annexe n°3 : Traité de Sèvres, page 48

Sèvres » : la crainte, toujours exploitée par les nationalistes, d'un « complot occidental » visant à démanteler le pays, et à contester ses frontières existantes.¹³

2.2 La fondation de la Turquie indépendante

C'est dans des circonstances dramatiques (guerre mondiale, guerre de libération, guerre civile) que nous voyons apparaître un mouvement de renaissance nationale turque dirigé par Mustafa Kemal.

Tout commence en 1919, quand la Grèce exprime des revendications territoriales qui vont bien au-delà de la région de Smyrne qui lui a été attribuée : rien moins que la Thrace (Turquie d'Europe), Constantinople, et l'Asie mineure. L'armée grecque débarque donc à Smyrne, et pénètre en Anatolie. Elle est accueillie triomphalement par les communautés grecques. Cette offensive grecque est un choc qui déclenche une vague du nationalisme turc. La guerre de libération, dite aussi guerre d'indépendance, est organisée par Mustafa Kemal en réaction à cette invasion, et au démembrement de la Turquie prévu par les alliés dans le traité de Sèvres.

Nommé, en mai 1919, inspecteur des Armées en Anatolie par un sultan qui cherche surtout à l'éloigner d'Istanbul, Mustafa Kemal fédère d'une poigne de fer, et non sans difficultés, les comités nationalistes turcs, les minorités ethniques musulmanes (Lazes, Kurde) et nombre de religieux musulmans ainsi que le reste de l'armée ottomane. Elu président du Congrès nationaliste d'Erzurum en juillet 1919, il définit par un « Pacte national » l'objectif de fondation d'une Turquie indépendante, et homogène au plan religieux (les peuples musulmans). Condamné à mort par contumace, il installe la « Grande Assemblée nationale » à Ankara, futur capitale. Il mène de front jeux diplomatiques et opérations militaires. Il négocie discrètement avec la France, confrontée aux mutineries des marins de la mer Noire, et qui cherche à préserver ses propres intérêts en Turquie. En été 1921, la France renonce à toute prétention territoriale sur la Turquie, et annonce son retrait de sa zone d'occupation. C'est une forme de paix séparée avec la nouvelle Turquie. Les autres puissances vont suivre l'exemple. Malgré de nombreuses difficultés, Kemal lutte sur plusieurs fronts : contre les détachements d'occupation britanniques ; contre les Arméniens et les Grecs au Nord-Est ; et surtout contre l'offensive grecque en Anatolie. Des batailles bloquent l'avancée grecque, puis permettent une contre-offensive victorieuse, alors que les Britanniques retirent leur soutien politique aux

¹³ BURDY, Jean-Paul; MARCOU, Jean. *La Turquie à l'heure de l'Europe*. France : Presses universitaires de Grenoble, 2008. 189 p.

Greco. Ceux-ci sont battus en Anatolie en 1921 et Mustafa Kemal reçoit alors de la Grande Assemblée le titre de Ghazi (Le Victorieux), récompense suprême des combattants de l'islam. La prise de Smyrne le 9 septembre 1922, suivie de l'incendie de la ville signe la défaite grecque. La guerre de libération clôt le passage de l'Empire multinational à un Etat-nation musulman.

La monarchie ottomane disparaît le 1^{er} novembre 1922, avec l'abolition du sultanat. Le califat¹⁴ est toutefois provisoirement maintenu, pour désamorcer l'opposition des légitimistes et des cléricaux. A la conférence de paix, réunie à Lausanne (d'où le traité de Lausanne du 24 juillet 1923) la Turquie signe d'abord une convention bilatérale avec la Grèce, d'échange de population : 500 000 turcs et musulmans sont expulsés de Grèce, et d'autres pays balkaniques et 1,5 million de Grecs et chrétiens quittent le Pont et l'Asie mineure (sauf Istanbul). La Turquie retrouve ses frontières européennes de 1914, et le contrôle des Détroits avec une liberté de circulation maritime. Les Grecs perdent tous les territoires d'Asie mineure, mais gardent les îles de la mer Egée. Les Arméniens, les Grecs et les Juifs d'Istanbul obtiennent un statut de minorité. Par contre l'existence des autres minorités en Turquie est totalement ignorée, parmi eux par exemple les Kurdes.

Le 29 octobre 1923, la République de Turquie est proclamée à Ankara,¹⁵ Mustafa Kemal en est élu président et la République de Turquie est le premier Etat national et moderne du nouveau Moyen-Orient.¹⁶ En 1934, l'Assemblée lui donne le patronyme d'Atatürk (le Turc-père).

2.3 La République sous la présidence de Mustafa Kemal Atatürk (1923-1938)

Mustafa Kemal Atatürk¹⁷ est considéré comme la plus grande figure de l'histoire turque, parce qu'il a changé de façon significative le caractère de la Turquie moderne. Au pouvoir depuis la fondation de la République, il présidait le peuple Turc, d'une façon presque dictatoriale, jusqu'à sa mort le 10 novembre 1938. Malgré sa façon de gouverner, Atatürk reste jusqu'à nos jours le personnage historique le plus populaire parmi les Turcs.

¹⁴ Le califat était l'autorité suprême de tous les musulmans au sein de l'Empire ottoman.

¹⁵ Le choix d'installer la capitale de la République à Ankara par un vote de la Grande Assemblée nationale poursuit la logique du nouvel Etat turc où Istanbul est une métropole trop chargée d'histoire, trop cosmopolite, trop excentrée.

¹⁶ BURDY, Jean-Paul; MARCOU, Jean. *La Turquie à l'heure de l'Europe*. France : Presses universitaires de Grenoble, 2008. 189 p.

¹⁷ Voir annexe 4 : Mustafa Kemal Atatürk, page 49

Kemal a lu et annoté de nombreux ouvrages d'histoire, de sociologie, de droit, en langue française. Outre ces références historiques, les modèles contemporains qui l'inspiraient sont évidents. Il s'agit en particulier de l'URSS et de l'Italie fasciste. Mustafa Kemal vise donc à modeler une «civilisation turque moderne ». Cette réforme sociale doit passer par une rupture avec le passé, par l'adoption de valeurs, de textes juridiques, de modes de vie, occidentaux. Différents codes y sont sources d'inspiration : le code civil suisse, le code pénal italien, le code administratif français, ... L'objectif premier de ses réformes était de faire accéder la nation turque à la civilisation contemporaine de l'époque.

Le kémalisme¹⁸ désigne l'idéologie républicaine laïque et de modernisation autoritaire à partir de 1923, souvent résumée par les « Six flèches » du parti unique, intégrées à la Constitution de 1937 : le nationalisme, le républicanisme, le populisme, l'étatisme, le révolutionnarisme et le laïcisme. Il s'agit d'un ensemble de réformes qui ont profondément marqué la société turque.

2.3.1 Le nationalisme

Le nationalisme kémaliste est un nationalisme réaliste. Il se borne à la défense de la seule Turquie dans ses nouvelles frontières définies par le traité de Lausanne (1923) sans aucune visée expansionniste. C'est seulement sur un plan culturel qu'il revendique un héritage pré-ottoman. Il s'agit d'un retour aux sources culturelles et non d'un mouvement panturquiste. C'est à ce nationalisme qu'il faut rattacher la réforme de la langue et l'expulsion des mots arabes et persans et leur remplacement par de vieux mots en turc asiatique. La révolution linguistique devient un élément fort de la politique de modernisation. Elle consiste en l'abandon de l'alphabet arabe au profit d'un alphabet latin en 1928, et dans le développement d'une « langue turque moderne ». La Turquie de Mustafa Kemal a fait l'effort de construction d'une identité nationale, à travers l'unification linguistique, l'écriture, l'enseignement de l'histoire, l'armée de conscription, l'omniprésence du drapeau et la propagande nationaliste. Ces références homogénéisatrices de la République visent à occulter la diversité des groupes ethniques, religieux, composant la population du pays et les tensions qui peuvent en découler.

¹⁸ Le terme apparaît en 1929 sous la plume de l'écrivain nationaliste Yakup Kadri, pour qualifier la nouvelle idéologie du régime.

2.3.2 Le républicanisme

Après la proclamation de la République, les gens ne concevaient pas encore que l'on puisse se passer d'un sultan. Certains dénonçaient la République comme un bolchévisme. Mais malgré les hésitations, la République traduit la rupture avec l'Empire ottoman, le passage d'un sultan à une république où la souveraineté appartient à la nation.

2.3.3 Le populisme

Comme le républicanisme, il faut comprendre ce principe en opposition avec la dynastie ottomane. Cette notion signifie alors que le peuple ait besoin d'être encadré, orienté, guidé. Elle se traduit surtout par des discours de Kemal quand il rappelle aux foules : « C'est vous qui avez tout fait ». En réalité, les kémalistes se sont toujours méfiés des foules inorganisées ou organisées en dehors d'eux. L'idée du peuple est conçue comme une entité homogène. On nie l'existence des classes sociales dont les intérêts seraient opposés.

2.3.4 L'étatisme

Cette notion exprime le pouvoir de l'Etat en tant qu'acteur interventionniste de la modernisation dans tous les sens. Nous pouvons mentionner les réformes économiques, militaires, les réformes du système scolaire, mais aussi les changements dans le code vestimentaire¹⁹.

2.3.5 Le révolutionnarisme

D'après Kemal tout doit se faire très vite, même par la force s'il le faut, en faisant des grands sauts pour rattraper les pays civilisés. Les exemples sont nombreux. Lorsqu'il fait étudier la réforme de l'alphabet latin, on lui propose plusieurs années de transition pour la réaliser. Mais il le fait quand même tout de suite en quelque mois.

2.3.6 Le laïcisme

Après l'abolition du califat en 1924, on supprime la référence à l'islam dans la Constitution en 1928 et on obtient alors une laïcité par défaut. Puis le laïcisme est inscrit dans la Constitution de 1937 comme l'un des six principes fondamentaux de la République et la

¹⁹ Par la réforme de l'habit en 1925, les élites kémalistes sont sommées d'adopter et de diffuser les nouveaux codes vestimentaires, et la mode européenne. Le fez et le kalpak (le haut bonnet d'astrakan) sont proclamés symboles du monde ancien et oriental. Les femmes sont encouragées à enlever le voile qui cache parfois leur visage, mais aussi à quitter le foulard qui dissimule leurs cheveux.

Turquie devient ainsi le seul Etat musulman constitutionnellement laïque. Cette réforme radicale imposée, non sans violence, à la société turque vise à empêcher toutes interventions de l'islam dans le champ politique. Kemal est persuadé que pour se dégager du monde islamique, il faut créer un Etat laïque qui tienne la religion sous son contrôle. Pour exercer sa tutelle, l'Etat dispose de moyens juridiques et administratifs importants, en particulier la direction des affaires religieuses placées sous l'autorité du Premier ministre. Le projet est de faire de l'islam turc une « religion nationale, rationnelle et civilisée », mais de le contenir le plus possible dans la vie privée du peuple.

Les réformes les plus remarquables dans ce domaine sont surtout l'élargissement des droits des femmes. Tout ce qui fait barrage à l'égalité des sexes est aboli : la polygamie, le droit de succession, le témoignage devant les tribunaux, l'éducation, l'exercice d'un métier, les droits civiques à commencer par le droit de vote bien antérieur à celui des femmes européennes (1930), la présence et la participation des femmes dans la société sont encouragées. Les confréries et les ordres religieux sont dissous, de nombreux monastères sont fermés. Les vêtements religieux sont interdits dans l'espace public. L'enseignement primaire puis secondaire est totalement laïcisé, et la mixité est imposée partout à l'école.

La figure et les principes du fondateur restent jusqu'à nos jours des références politiques et identitaires fortes. On trouve le vaste mausolée à Ankara, les portraits géants sur les immeubles²⁰, les bustes dans les écoles, son profil sur les timbres et les monnaies. L'anniversaire de sa mort est le jour du « Grand deuil » chaque 10 novembre. Et il ne faut pas oublier la loi relative aux crimes contre Atatürk, votée en 1951, qui est toujours en vigueur. Elle sanctionne l'insulte envers la mémoire du fondateur de la République de Turquie par de lourdes peines de prison.

2.4 La situation politique au sein de la Turquie contemporaine

Après la Seconde Guerre Mondiale et avec le début de la Guerre froide, l'élite turque au pouvoir a choisi pour le pays le chemin de la démocratisation. Le gouvernement de l'époque favorisait l'intégration de la Turquie dans le bloc occidental contre la menace soviétique.

Les premiers changements révèlent qu'en 1945, Ismet İnönü, le successeur d'Atatürk, appelle à la création d'un parti d'opposition et donc en 1946 instaure le suffrage universel

²⁰ Voir annexe 5 : Portrait typique du Mustafa Kemal Atatürk, page 50

direct. Ces faits mènent à la fondation d'un parti démocrate, qui prévoit moins d'étatisme et plus de démocratie. Ce parti sort gagnants des élections générales de mai 1950. Cependant, il commence bientôt à utiliser des pratiques plutôt oppressives pour se maintenir au pouvoir et les observateurs internationaux s'inquiètent de la tournure prise par le processus de démocratisation en Turquie. Cette situation prouve que les acteurs du système politique avaient des problèmes avec le respect d'un régime pluraliste. C'est après de nombreuses manifestations étudiantes que l'armée intervient pour la première fois et démontre son rôle important au sein de l'Etat. Les plus hautes autorités militaires sont chargées de « conseiller » le gouvernement sur des sujets sensibles, mais en réalité elles s'assurent du respect des principes fondateurs de la République.

Le passage à la démocratie en Turquie entre les années 1960 et 2000 a connu plusieurs crises cycliques plus ou moins influencées par l'intervention de l'armée. Pendant cette période, des gouvernements divers se sont présentés au pouvoir : les démocrates, les kémalistes mais aussi un gouvernement de techniciens. Enfin en 1990, même les islamistes deviennent la première force politique du pays. L'armée, avisant les principales idées de la République, apparaît encore une fois sur le devant de la scène. Mais cette fois-ci elle intervient avec l'aide du Conseil de sécurité nationale. Même si cette action a connu le succès et le parti islamiste a démissionné quelques mois plus tard, elle n'avait pas réduit son influence. Le mouvement islamiste se reconstitue et forme un nouveau parti appelé AKP (Adalet ve Kalkınma Partisi - Parti pour la justice et le développement) qui obtient la majorité dans les législatives de novembre 2002. Cette majorité des votes lui permet de gouverner seul.

Pendant l'année 2007, la Turquie se trouve en crise à cause des élections législatives et l'élection présidentielle. L'opposition kémaliste essaie d'influencer le choix du candidat à la présidentielle et le 27 avril 2007 ils organisent un boycott au premier tour du scrutin. Pendant la nuit même, l'armée exprime son opinion sur le site internet des forces armées turques par un « mémorandum » de l'état-major, elle s'inquiète d'une série d'atteintes à la laïcité de la République. Cette situation provoque des manifestations laïques et la cour constitutionnelle prononce l'annulation du premier tour de scrutin, ce qui conduit à l'abandon du processus électoral présidentiel, à la dissolution du Parlement, et à l'organisation d'élections législatives anticipées.

Le parti de Recep Tayyip Erdoğan, c'est-à-dire l'AKP, abandonne les débats idéologiques « laïcité contre islamisme » et conduit une vraie campagne électorale basée sur son programme pour les années à venir. Les élections législatives du 22 juillet montrent que

cette démarche a été un très bon choix et l'AKP célèbre une victoire de 46,4% des suffrages exprimés. Cette victoire permet aussi l'élection d'Abdullah Gül (candidat de l'AKP) à la présidence de la République.

Recep Tayyip Erdoğan est devenu un premier ministre très fort et l'AKP élabore une nouvelle constitution civile pour réduire le pouvoir de l'armée. La crise de 2007 a engagé la Turquie dans un processus de démilitarisation car pour la première fois dans son histoire une instance politique a rappelé à l'autorité militaire son devoir de loyauté à l'égard du pouvoir civil.

3 Les relations entre la Turquie et l'UE de 1959 jusqu'à nos jours

3.1 L'accord d'Ankara

Déjà en 1959, Ankara pose sa candidature à une accession au statut de membre associé de la Communauté Economique Européenne (CEE). En septembre 1963, est signée l'accord d'association entre la Turquie et la CEE, nommé accord d'Ankara, dont le but était de placer la Turquie sur la voie de l'Union douanière et d'une adhésion pleine et entière à la CEE. Cet accord prévoit la procédure en trois étapes : une étape préparatoire consistant à renforcer l'économie turque avec l'aide de la CEE ; une étape transitoire, orientée vers le rapprochement des politiques économiques de la Turquie et celles de la CEE ; et une étape finale basée sur une Union douanière s'accompagnant d'un renforcement des convergences économiques. Elle devrait améliorer la coopération dans les domaines, économique et commercial, entre la Turquie et les pays membres. Ensuite en 1970, le protocole additionnel et le second protocole financier sont signés à Bruxelles. Ces documents fixent de façon détaillée les conditions de mise en place de l'Union douanière.²¹ L'accord d'Ankara représente toujours la base législative des relations réciproques.

3.2 La candidature à l'entrée

Le 14 avril 1987, la Turquie présente sa candidature d'entrée dans la CEE en vertu de l'Article 237 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne. La Commission Européenne n'a rendu son avis négatif provisoire sur l'ouverture des négociations avec la Turquie qu'en décembre 1989, elle estime légitime la candidature turque mais reporte son évaluation à une date ultérieure.²² Cet avis, approuvé par le Conseil Européen deux mois plus tard, notifiait les motifs principaux pour cette conclusion. Il cite le développement insuffisant au niveau économique et politique de la Turquie ainsi que la pauvreté des relations avec la Grèce et le conflit chypriote, qui créeraient un environnement non favorable au début des négociations. La Commission rappelle aussi que la situation des droits de l'homme et le

²¹ Relations entre l'UE et la Turquie

<http://www.euractiv.com/fr/relations-entre-l-ue-et-la-turquie-fr-links dossier-188670> (consulté le 13 mars 2011)

²² *Ibid.*

respect de l'identité des minorités n'ont pas encore atteint le niveau nécessaire pour une démocratie.²³

Les institutions européennes et la Turquie relancent alors le processus d'intégration économique de l'accord d'Ankara : le Conseil d'association UE-Turquie finalise en mars 1995 l'accord sur l'Union douanière, qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 1996. L'accord d'union douanière considère en préambule que « *les objectifs fixés par l'accord d'association, et notamment par son article 28 [possibilité d'une adhésion], restent d'actualité au moment où des changements politiques et économiques importants se produisent sur la scène européenne* ». La Turquie est depuis lors le seul pays ayant réalisé une union douanière avec l'Union Européenne.²⁴

3.3 Le Conseil européen du Luxembourg

En décembre 1997, le Conseil européen du Luxembourg décide de ne pas intégrer la Turquie dans le nouvel élargissement incluant les dix états candidats d'Europe centrale et orientale²⁵ et Chypre. Le fait que les dirigeants européens refusent d'accorder le statut de pays candidat à la Turquie provoque une vague de déception à l'intérieur du pays. La Turquie considère qu'elle a fait l'objet d'un traitement discriminatoire par rapport aux autres pays candidats et envisage de retirer sa candidature. Pourtant, l'année suivante, la Commission européenne inscrit la Turquie sur la liste des pays dont la candidature fait l'objet d'un rapport annuel d'évaluation étudiant le progrès accompli pour la rapprocher de l'UE dans tous les domaines.

3.4 Le Conseil européen d'Helsinki

Le Conseil européen d'Helsinki accorde à la Turquie le statut de « pays candidat » avec les avantages financiers pour la pré-adhésion. Cette décision est essentielle puisqu'elle consacre le droit à la Turquie d'être membre de l'Union Européenne, son entrée effective ne dépendant plus que de son aptitude à remplir, comme les autres pays candidats, les « critères

²³ La candidature de la Turquie à l'Union Européenne
<http://www.senat.fr/rap/r03-279/r03-2790.html> (consulté le 13 mars 2011)

²⁴ *Ibid.*

²⁵ la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République Tchèque, la Slovaquie, la Lettonie, la Lituanie, la Bulgarie

de Copenhague » (1993) visant le respect des droits de l'homme, le fonctionnement démocratique des institutions et l'ouverture à l'économie de marché.²⁶

La Commission commence tout d'abord avec les préparations du « Partenariat pour l'adhésion de la Turquie », lequel sera adopté par le Conseil des ministres de l'UE en mars 2001. Ce document est rapidement suivi par le Programme national turc en vue de l'adoption de la législation communautaire acceptée par le gouvernement d'Ankara et accompagné par nombreux changements sur la constitution turque afin de rendre possible le respect des critères politiques de Copenhague. En août 2002, le parlement turc adopte aussi des réformes significatives afin de mettre la législation turque en conformité avec les critères de Copenhague en matière de droits de l'Homme.²⁷

3.5 L'ouverture des négociations d'adhésion

En décembre 2002, le Conseil européen de Copenhague prend acte des progrès réalisés en confirmant la candidature de la Turquie. L'UE étant satisfaite avec les réformes entreprises concernant la Turquie, décide, pendant le Conseil européen de Bruxelles de décembre 2004, de fixer au 3 octobre 2005 le début des négociations d'adhésion. C'est donc en octobre 2005 que s'ouvre à Luxembourg le processus de « screening ».²⁸ Les domaines de l'acquis dans lesquels des progrès doivent être réalisés sont répartis en chapitres qui sont négociés individuellement. Les sujets de négociations pour la Turquie sont divisés en 35 chapitres (soit plus que pour n'importe quel autre pays candidat) et chacun d'entre eux doit être ouvert et fermé à l'unanimité par le Conseil.²⁹

En juin 2006, les négociations du chapitre « sciences et recherche » sont closes après une évaluation positive. Mais, le 4 septembre de la même année, le Parlement européen vote un rapport selon lequel la Turquie n'aurait pas effectué les progrès suffisants dans les domaines de la liberté d'expression, des droits des minorités, de la corruption et de la violence contre les femmes. Le 8 novembre 2006, la Commission publie un rapport critique sur les

²⁶ European navigator: La référence multimédia sur l'histoire de l'Europe
<http://www.ena.lu/> (consulté le 13 mars 2011)

²⁷ Relations entre l'UE et la Turquie

<http://www.euractiv.com/fr/relations-entre-l-ue-et-la-turquie-fr-links dossier-188670> (consulté le 13 mars 2011)

²⁸ Screening est un examen analytique de la législation turque au regard de l'acquis communautaire, constituant la phase de préparation des négociations d'adhésion. Il sert aux négociations bilatérales entre l'UE et chacun des pays candidats et a pour objectif d'identifier les domaines de l'acquis dans lesquels des progrès doivent être réalisés afin que les législations des pays candidats soient compatibles avec les règles communautaires.
<http://www.ena.lu/> (consulté le 13 mars 2011)

²⁹ Il s'agit de l'accord entre tous les membres de l'UE.

progrès de la Turquie pour son adhésion.³⁰ A la fin de cette année, le Conseil européen est obligé de geler les négociations sur 8 chapitres lorsque la Turquie refuse d'appliquer le protocole additionnel de l'accord d'Ankara de juillet 2005 à Chypre. Ce protocole prévoit l'extension de l'union douanière, Turquie-UE aux dix nouveaux Etats membres mais Ankara refuse d'ouvrir ses ports et ses aéroports à Chypre.

La procédure des négociations n'a repris qu'en mars 2007 mais toujours avec les difficultés à cause des positions hostiles du nouveau président de la France, Nicolas Sarkozy, et la chancelière allemande, Angela Merkel. Ils favorisent l'établissement d'un « partenariat privilégié ». A part cela, la France et l'Autriche se sont engagées à tenir un référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'UE.

La Commission européenne publie chaque année le rapport de suivi concernant l'évaluation des réformes en Turquie. Même si entre les années 2006 et 2009 la Commission a averti la Turquie du ralentissement du progrès, dans le rapport de suivi de 2010 elle constate que le pays avait progressé dans le respect des critères d'adhésion à l'UE, en particulier grâce à la réforme de sa constitution. Mais le rapport indique aussi qu'il y reste toujours des domaines des droits fondamentaux, comme l'exercice effectif de la liberté d'expression, où les avancées sont encore nécessaires. Dans l'ensemble, les négociations ont connu une certaine progression, bien que relativement lente. La Commission relève également la capacité de la Turquie d'accélérer le rythme des négociations en respectant pleinement les obligations qui lui incombent dans le cadre de l'union douanière avec l'UE et en avançant sur la voie de la normalisation de ses relations avec Chypre.³¹

Pour l'instant les négociations sont ouvertes sur 13 chapitres dont un provisoirement clôturé et la procédure d'adhésion de la Turquie à l'UE continue.³²

3.6 La Turquie face aux critères de Copenhague

3.6.1 Les critères de Copenhague

Lors du sommet de Copenhague de juin 1993, le Conseil européen décide de préciser trois conditions à remplir pour adhérer à l'UE : les « critères de Copenhague ». Ces critères d'adhésion explicites posent les principes et fixent les modalités de l'adhésion à l'UE.

³⁰ Relations entre l'UE et la Turquie

<http://www.euractiv.com/fr/relations-entre-l-ue-et-la-turquie-fr-links dossier-188670> (consulté le 13 mars 2011)

³¹ Principales conclusions du rapport de suivi 2010 concernant la Turquie

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/562> (consulté le 13 mars 2011)

³² Turkey 2010 progress report

http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2010/package/tr_rapport_2010_en.pdf (consulté le 13 mars 2011)

Les critères de Copenhague reposent sur trois domaines principaux :

- Plan politique - le pays candidat doit avoir mis en place des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'homme, le respect et la protection des minorités.
- Plan économique - le pays candidat doit avoir mis en place une économie de marché viable, lui permettant de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché.
- Plan de la procédure législative et juridique, et du fonctionnement administratif - le pays candidat doit avoir la capacité d'intégrer les quelque 40 000 pages d'acquis communautaire dans la législation nationale.³³

Une condition indispensable à l'adhésion reste aussi la préparation de l'intégration en adaptant la structure administrative du pays afin de mettre effectivement en œuvre la législation européenne au moyen de structures administratives et judiciaires appropriées.

L'harmonisation de la législation turque et d'acquis communautaire ne commence qu'après le Conseil européen d'Helsinki.

3.6.2 Les exigences de la part de l'UE

Critères politiques

En parlant des critères politiques les enjeux sont surtout la réduction de l'influence politique de l'armée. Puis il faut mentionner aussi l'alignement des droits de l'homme sur les standards européens et le respect des droits des minorités, et en particulier des Kurdes.

³³ Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne
<http://www.eutrio.be/fr/les-criteres-de-copenhague> (consulté le 14 mars 2011)

Critères économiques

Sur le plan économique, sont concernées la lutte contre l'inflation, la stabilisation du secteur financier, la restructuration du secteur bancaire et la privatisation d'entreprises publiques.

Législation de l'UE

Au niveau de la législation, la Turquie doit démontrer une aptitude certaine à importer et transposer les lois communautaires et puis à améliorer notablement le fonctionnement de son administration et de ses juridictions pour intégrer l'acquis en 35 chapitres.

3.6.3 L'aptitude de la Turquie à remplir les critères de Copenhague

Critères politiques

D'après le rapport de suivi de 2010, la Turquie continue de remplir suffisamment les critères politiques. Le pays a adopté plusieurs réformes constitutionnelles pour progresser dans un certain nombre de domaines, comme le système judiciaire, les droits fondamentaux ainsi que l'administration publique.³⁴ Les réformes limitent la compétence des tribunaux militaires, restructurent la Cour constitutionnelle, renforcent les droits des syndicats dans le secteur public, servent de base à l'adoption de mesures spéciales de protection des droits des femmes et des enfants, et garantissent la protection des données à caractère personnel ainsi que le droit de faire appel à un médiateur.³⁵

Mais le rapport constate aussi que des efforts importants restent nécessaires sur le plan des droits fondamentaux. Les poursuites judiciaires des journalistes et les pressions exercées sur les médias nuisent à l'exercice de la liberté de la presse. De plus « l'ouverture démocratique » visant à trouver une solution à la question kurde, n'a donné que des résultats limités.³⁶

En ce qui concerne les questions régionales et les obligations internationales, le rapport indique que la Turquie a exprimé son soutien aux négociations engagées en vue de trouver une solution à la question chypriote mais elle refuse toujours d'appliquer intégralement et sans discrimination le protocole additionnel à l'accord d'association. Pour cette raison aucune avancée n'est constatée au niveau de la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre. Par contre, s'agissant des relations avec la Grèce, on

³⁴ La série de modifications constitutionnelles a été approuvées par référendum le 12 septembre 2010.

³⁵ Principales conclusions du rapport de suivi 2010 concernant la Turquie
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/562> (page consultée le 19 mars 2011)

³⁶ *Ibid.*

observe une nouvelle motivation en faveur d'un réchauffement des relations bilatérales de la part de la Turquie.³⁷

Critères économiques

Malgré la crise financière, l'économie turque progresse et constitue une économie de marché viable, ce qui est très important pour la mise en œuvre du programme global de réformes visant à remédier aux faiblesses structurelles en Turquie. La Commission rappelle que le marché turc devrait être préparé à faire face aux pressions concurrentielles et aux forces du marché au sein de l'Union.

Dans son rapport, la Commission observe également que la croissance économique s'est accélérée en 2010, ce qui compensait la plupart des pertes engendrées par la crise. On note aussi que la viabilité budgétaire a été maintenue et l'accès au financement extérieur a continué à ne pas poser de problèmes tant pour le secteur public que pour le secteur privé. Ce qui est très important, est le constat du degré d'intégration économique et commercial avec l'UE qui est resté élevé et que la Turquie a renforcé par sa présence sur de nouveaux marchés. On observe un progrès significatif dans le processus de privatisation d'entreprises publiques même si l'accès des PME au financement demeure difficile après la crise et le taux de chômage est plus élevé qu'avant.³⁸

Législation de l'UE

Dans le rapport, l'UE loue la Turquie pour le fait que le pays continue d'améliorer son aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion en alignant ses lois et règlements sur ceux de l'UE. On a constaté une avancée remarquable dans la perspective de l'ouverture de négociations d'adhésion dans le domaine de la concurrence en octobre quand la Grande Assemblée nationale de Turquie a adopté la loi sur les aides d'Etat. En même temps, la Commission évoque la nécessité du progrès dans l'alignement de la législation, en particulier dans les domaines de la pêche, des politiques sociales, et de la justice et des affaires intérieures. En tout cas le problème principal dans la plupart des domaines, reste la capacité administrative à appliquer et à faire respecter la législation liée à l'UE.

³⁷Principales conclusions du rapport de suivi 2010 concernant la Turquie
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/562> (consulté le 19 mars 2011)

³⁸*Ibid.*

Pour ce qui est de la sécurité énergétique de l'UE, la Turquie demeure un partenaire très important. La signature, en mars 2010, de l'accord aérien horizontal entre l'UE et la Turquie ouvre également la voie à une coopération plus étroite dans le secteur de l'aviation.³⁹

Etat d'avancement des négociations d'adhésion

Au cours de l'année 2010, deux nouveaux chapitres ont été ouverts : environnement et sécurité alimentaire. Pour l'instant 13 des 33 chapitres⁴⁰ des négociations ont été ouverts depuis le 3 octobre 2005. Par rapport au refus de l'application intégrale du protocole additionnel, l'UE a décidé de ne pas ouvrir les négociations portant sur 8 chapitres⁴¹ et de ne pas permettre la clôture provisoire de chapitres tant que la Turquie n'aura pas satisfait ses obligations au niveau de l'application du protocole additionnel.⁴²

3.7 D'autres considérations dans le cas de la Turquie

Même si seulement les critères de Copenhague sont politiquement et juridiquement requis pour adhérer à l'UE, il est bien évident que dans le cas de la Turquie on observe d'autres obstacles plus ou moins explicites. Certains débats concernent par exemple l'appartenance géographique de la Turquie en Europe, la place d'un pays musulman dans une Europe chrétienne, la minorité kurde, mais aussi les questions envers Chypre ou de la reconnaissance du génocide des Arméniens.

3.7.1 La géographie

Au niveau de la géographie physique, 97% du territoire turc, ainsi que sa capitale se trouvent en Asie mineure et cet argument avancé par les opposants à l'adhésion turque connaît toujours un certain poids. Mais il faut se rendre compte que même la définition des frontières européennes pose un problème. Si ces frontières sont assez clairement établies à l'ouest, au nord et au sud, cette définition est plus problématique à l'est concernant notamment l'intégration de l'Anatolie mais aussi de la Russie. De plus, cet aspect perd un peu

³⁹ Principales conclusions du rapport de suivi 2010 concernant la Turquie

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/562> (consulté le 19 mars 2011)

⁴⁰ Sécurité alimentaire, environnement, fiscalité, société de l'information et médias, libre circulation des capitaux, droit de la propriété intellectuelle, droit des sociétés, réseaux transeuropéens, protection des consommateurs et de la santé, contrôle financier, statistiques, entreprises et industrie, provisoirement clôturé: science et recherche.

⁴¹ Libre circulation des marchandises, droit d'établissement et libre prestation de services, services financiers, agriculture et développement rural, pêche, politique des transports, union douanière et relations extérieures.

⁴² Principales conclusions du rapport de suivi 2010 concernant la Turquie

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/10/562> (consulté le 19 mars 2011)

de sa valeur avec l'adhésion de la République de Chypre qui est bien plus à l'est qu'Ankara et pourtant considérée européenne.

Pour les tenants de l'adhésion turque, ce n'est pas la géographie physique qui doit être prise en compte, mais la géographie culturelle et économique qui n'interdit pas l'intégration de la Turquie en Europe, comme le prouve par exemple son appartenance à l'OTAN⁴³ et au Conseil de l'Europe.⁴⁴

3.7.2 L'Islam

Plus de 95% des Turcs se définissent comme musulmans et la religion devient alors une question discutable en parlant de l'adhésion turque. On y voit apparaître deux approches différentes qui se disputent si la Turquie est plutôt « le cheval de Troie de l'islam en Occident » ou « le cheval de Troie de l'Occident dans le monde musulman ».

Le cheval de Troie de l'islam en Occident

Il y a un certain nombre de personnes et de représentants politiques qui se défendent de voir dans la religion un motif pour rejeter la candidature turque. Ils évoquent que la Turquie est un pays laïque, mais de culture musulmane. D'après cette hypothèse, la Turquie, majoritairement de confession musulmane, est définitivement inepte à intégrer les valeurs de l'Europe parce que l'on suppose que la culture musulmane est incompatible avec les valeurs européennes.

En outre, l'adhésion de la Turquie déplacerait les frontières de l'UE au voisinage immédiat d'Irak d'où proviennent aussi les inquiétudes d'augmentation du danger lié au terrorisme. Une fois la Turquie entrée dans l'espace Schengen⁴⁵, les terroristes n'auront plus qu'à passer la frontière turque pour pouvoir librement circuler sur le territoire de l'Union.

Le cheval de Troie de l'Occident dans le monde musulman

Cette thèse indique que l'adhésion de la Turquie permettrait de démontrer aux intégristes islamistes que l'islam est compatible avec la démocratie et que l'UE n'est pas un

⁴³ La Turquie devient officiellement membre de l'OTAN le 18 février 1952. Aujourd'hui, l'armée turque est la deuxième armée en effectifs de l'OTAN après l'armée américaine.

⁴⁴ AKAGÜL, Deniz; VANER, Semih. *L'Europe avec ou sans la Turquie*. Jouve Paris : Edition d'Organisation, 2005. 163 s.

⁴⁵ La convention de Schengen promulgue l'ouverture des frontières entre les pays signataires. Les pays signataires pratiquent une politique commune en ce qui concerne les visas et ont renforcé les contrôles aux frontières limitrophes de pays extérieurs à l'espace. Bien qu'il n'y ait en théorie plus de contrôles aux frontières internes à l'espace Schengen, ceux-ci peuvent être mis en place de manière temporaire s'ils s'avèrent nécessaires au maintien de l'ordre public ou de la sécurité nationale. Désormais, les citoyens étrangers qui disposent d'un visa de longue durée pour l'un des pays membres peuvent circuler librement à l'intérieur de la zone.

« club chrétien ». La Turquie pourrait alors servir de pont entre le monde chrétien et le monde musulman en diffusant des valeurs démocratiques dans les pays voisins. Elle serait également une alliée très utile à l'UE dans sa lutte contre le terrorisme islamiste.

3.7.3 La question kurde

Les gouvernements ne fournissent pas de statistiques détaillées mais nous supposons que 20% (près de 15 millions) de la population turque est Kurde.⁴⁶ Ceci signifie que 30% du territoire turc se situe dans des zones kurdes, notamment au sud-est du pays.

La question kurde trouve ses origines à la fin de la Première Guerre Mondiale quand le traité de Sèvres envisageait la création d'un Etat kurde indépendant dans le sud-est anatolien. Les Kurdes rallient les troupes de Mustafa Kemal pour combattre les alliés, les Grecs et les Arméniens pendant la guerre d'Indépendance (1919-1922), mais le traité de Lausanne qui établit la République turque ne leur reconnaît pas le statut de minorité, et la Constitution de 1924 fait du turc la seule langue officielle du pays. Les Kurdes sont un peuple ancien mais peu conscient de son identité et leur unité est depuis toujours culturelle. Très vite, après la fondation de la République, les Kurdes deviennent victimes d'une logique nationaliste qui ne tarde pas à interdire leur langue, à nier leur identité ni à limiter leurs traditions religieuses et leurs modes de vie. Ils entrent en rébellion à plusieurs reprises contre le pouvoir central et sont à chaque fois très sévèrement réprimés.

Les mouvements kurdes revendiquant leur indépendance commencent à apparaître en 1970, mais le gouvernement turc joue la politique de la négation du fait kurde. Dès lors, les Kurdes sont considérés comme les « Turcs des montagnes », c'est-à-dire des populations attardées, pauvres. Dans ce contexte, Abdullah Öcalan, crée en 1978, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), qui se lance dans la lutte armée. Le fonctionnement du PKK s'inspire des guérillas cambodgienne ou péruvienne et à cette époque une véritable guerre civile se développe dans le sud-est du pays. Cependant, au début des années 1990, la situation commence à évoluer doucement quand le Premier ministre turc Süleyman Demirel, reconnaît officiellement pour la première fois, au nom de l'Etat turc, la « réalité kurde », et enfin, en 1993, le gouvernement autorise l'usage public de la langue kurde.

Toutefois, l'isolement international du PKK, classé parmi les organisations terroristes par les Etats-Unis et l'UE, et l'arrestation en 1999 de son leader Abdullah Öcalan vont permettre, dans le contexte de la candidature d'adhésion à l'UE, une évolution positive de la

⁴⁶ Les Kurdes sont présents aussi en Irak (6 millions), en Iran (5 millions) et en Syrie (2 millions).

situation. Le gouvernement turc adopte les réformes constitutionnelles et législatives nécessaires pour satisfaire aux critères de Copenhague, qui mènent à l'abolition des textes les plus nationalistes et les plus répressifs, et en 2004 sont levées les dernières restrictions à l'usage de la langue kurde.

Les luttes entre les partisans du PKK et l'armée turque sont toujours d'actualité. Les gouvernements turcs précédents se sont officiellement opposés à la création d'un Etat kurde indépendant, mais le gouvernement d'AKP se montre de moins en moins catégorique sur le sujet en vue de la résolution de cette question qui est devenue une réalité politique incontournable en Turquie.

3.7.4 La question chypriote

Pour comprendre le fond du problème chypriote, il faut remonter au moins jusqu'aux années 1950. En 1955, une guérilla grecque contre la présence britannique se développe.⁴⁷ Les Anglais consentent alors à l'indépendance de Chypre issue des traités de Zurich et de Londres en 1959. Cette indépendance garantie par la Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie est officiellement proclamée en 1960.

La nouvelle Constitution chypriote établit un système bicommunautaire dirigé par un président grec et un vice-président turc.⁴⁸ Néanmoins, trois ans après l'indépendance, les Grecs commencent à réviser, sans l'accord des Turcs et à leur détriment, le système politique instauré par les accords internationaux. En 1964, des milices nationalistes grecques mènent de véritables opérations de nettoyage ethnique qui renforcent la communauté turque dans son sentiment d'insécurité, et amènent ses dirigeants à demander la séparation. C'est à cette époque-là que le Conseil de Sécurité des Nations unies (ONU) décide d'envoyer en Chypre un important contingent de casques bleus. En juillet 1974, l'armée turque débarque sur les côtes nord de Chypre à la suite d'un coup d'Etat grec menaçant à la fois la République insulaire et l'avenir de la communauté turque de l'île. En août de la même année, l'armée turque intervient une deuxième fois pour conforter ses positions dans le nord, s'assurant 38% du territoire de l'île, et expulsant vers le sud les populations grecques qui s'y trouvent. Cependant, il semble que l'intention des Turcs, contrairement aux craintes des Grecs, n'ait jamais été l'occupation complète. Quelques semaines plus tard des échanges de populations,

⁴⁷ L'île de Chypre était sous tutelle du Royaume-Uni depuis 1878 et en 1925 est devenue une de ses colonies.

⁴⁸ La Constitution garantissait notamment à la communauté turque une représentation officielle supérieure à son poids démographique, et prévoyait la possibilité pour les deux communautés d'exercer un droit de veto sur les décisions du Parlement.

par le transfert plus ou moins forcé d'environ 180 milles Grecs vers le sud et 45 milles Turcs vers le nord, découpent la population chypriote.⁴⁹

En 1983, la partie nord de l'île, contrôlée par la Turquie, proclame son indépendance sous le nom de "République Turque de Chypre du Nord" (RTCN). Ce nouvel Etat n'est reconnu que par Ankara et sa création est condamnée par la résolution du Conseil de Sécurité.⁵⁰

Dans l'idée de parvenir à une réunification de Chypre⁵¹ avant son adhésion à l'UE prévue pour 2004, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, propose un plan de création d'une République de Chypre réunifiée au sens d'une confédération relativement lâche, largement inspirée du modèle suisse. Les efforts de Kofi Annan sont rejetés par le résultat du référendum organisé en avril 2004 : 65% de Chypriotes turcs approuvent le plan, tandis que 76% des Chypriotes grecs le rejettent. Dès lors, en mai 2004, seul le sud de l'île entre dans l'UE et cette situation empoisonne les négociations d'adhésion de la Turquie. Ankara considère que les Chypriotes turcs ne portent plus la responsabilité de la partition de l'île, et demande à ce qu'ils ne soient plus l'objet de l'embargo européen qui les frappe. La Turquie persiste à refuser de reconnaître la République de Chypre et alors la question chypriote reste désormais un problème traité au niveau de l'UE.⁵²

3.7.5 Le génocide arménien

Quelques massacres liés aux mouvements nationalistes des Arméniens au sein de l'Empire à la fin du XIX^e siècle précèdent le génocide de la fin de la Première Guerre Mondiale. Les Arméniens sont accusés de pactiser avec les Russes et des centaines sont emprisonnés à Constantinople les 24 et 25 avril 1915. Dans le contexte des défaites ottomanes face à une armée russe bien accueillie par les Arméniens, un décret du gouvernement des Jeunes-Turcs, en mai 1915, annonçait la déportation vers le désert de Syrie des populations arméniennes de l'est. Nous pouvons dire que cette déportation aboutit à l'extermination d'une partie de la population arménienne, sur la base d'une définition ethno-nationale. En outre, plus de la moitié de la population, environ 1,5 millions de personnes, a souffert de massacres,

⁴⁹ BOZDÉMIR, Michel. *Turquie: entre Islam et Europe*. Paris : Ellipses Edition Marketing S.A., 2007. 231 s.

⁵⁰ L'adhésion de la Turquie et la question chypriote

<http://www.euractiv.com/fr/elargissement/ladhesion-de-la-turquie-et-la-question-chypriote-links dossier-188695>
(consulté le 21 mars 2011)

⁵¹ Voir annexe 5 : La division de Chypre, page 51

⁵² L'adhésion de la Turquie et la question chypriote

<http://www.euractiv.com/fr/elargissement/ladhesion-de-la-turquie-et-la-question-chypriote-links dossier-188695>
(consulté le 21 mars 2011)

de viols, de faim, de froid, de soif, d'épuisement et d'épidémies, d'abord sur les routes de la déportation, puis dans les camps de concentration et les orphelinats en Syrie.⁵³

En 1919-1920, le gouvernement ottoman organise à Constantinople, devant des cours spéciales, des procès pour « meurtre collectif de la population arménienne ». Plusieurs responsables du gouvernement et du parti unioniste sont condamnés à mort par contumace. Les Arméniens ont donc disparu de la Turquie. Dans ses nouvelles frontières, seulement une communauté d'une centaine de milliers se maintient à Istanbul. Elle est reconnue et protégée par le traité de Lausanne.

Les critères de Copenhague, n'évoquent pas la question du génocide et de sa reconnaissance par la Turquie. Cependant, le génocide tend à être de plus en plus fréquemment opposé à la Turquie candidate. De nombreuses résolutions demandent aujourd'hui au gouvernement turc une attitude comparable à celle de l'Allemagne à l'égard des Juifs, c'est-à-dire une reconnaissance historique de la réalité du génocide et d'une dette morale à assumer. Pourtant, elles précisent que la Turquie contemporaine ne saurait être tenue pour responsable des massacres, et que la reconnaissance ne saurait ouvrir droit à des revendications politiques, matérielles ou territoriales. Toutefois, la Turquie développe un négationnisme argumenté. Elle reconnaît des massacres massifs d'Arméniens en les englobant dans les malheurs de la Première Guerre Mondiale insistant sur les traditions d'accueil et de tolérance de l'Empire ottoman et sur l'alliance historique des nationalistes arméniens et des intérêts russes. L'Etat turc considère la question comme réglée par le traité de Lausanne de 1923, qui protège les Arméniens d'Istanbul.⁵⁴

⁵³ BURDY, Jean-Paul; MARCOU, Jean. *La Turquie à l'heure de l'Europe*. France : Presses universitaires de Grenoble, 2008. 189 p.

⁵⁴ *Ibid.*

4 L'opinion publique

4.1 L'opinion publique européenne

Le sondage Eurobaromètre montre que les opinions publiques sur l'adhésion de la Turquie varient beaucoup au sein de l'UE, mais restent quand même majoritairement hostiles. Nous observons que la part des Européens, manifestant son opposition à une adhésion de la Turquie à l'UE, est constamment croissante au cours de la dernière décennie et dépasse même les 50%. Parmi les raisons principales de cette perception négative, nous pouvons citer la crainte des racines musulmanes de la population turque ainsi que l'incertitude de la capacité de l'UE d'empêcher une forte immigration des travailleurs turcs en Europe. Surtout dans les pays, où l'on trouve les populations turques les plus nombreuses, comme l'Allemagne et la France, avertissent que l'afflux des migrants turcs pourrait devenir insupportable si l'on ne met pas en place des conditions spécifiques pour la Turquie.

Le dernier sondage Eurobaromètre 69, Novembre 2008,⁵⁵ démontre que seulement 31% des avis sont favorables à l'adhésion turque, c'est le plus mauvais chiffre des douze pays proposés pour une éventuelle adhésion, l'Ukraine recueillant 43% d'avis favorables, la Macédoine 40 % et la Croatie 52 %.⁵⁶

D'après le sondage, l'adhésion de la Turquie est approuvée dans 14 pays membres sur 27. Nous constatons que le soutien le plus fort est en Suède avec 71% d'opinions favorables, suivi par les Pays-bas, 67%, la Roumanie 64% et le Danemark, 59%. Par contre, il faut aussi prendre en considération que seulement 16% des Autrichiens et 35% des Allemands et des Français expriment son accord avec cet élargissement.⁵⁷

4.1.1 Les joueurs clés

L'Allemagne

Sous la direction du chancelier Gerhard Schröder, l'Allemagne a été un des principaux pays à défendre la candidature de la Turquie, mais la prise du pouvoir par Angela Merkel, en automne 2005, change la situation. Elle s'est fortement opposée à l'adhésion de la Turquie en proposant plutôt un partenariat privilégié.

⁵⁵ Voir annexe 7 : L'opinion publique selon Eurobaromètre 69, Novembre 2008, page 52

⁵⁶ Toute l'Europe en un clic : La Turquie et l'Union Européenne, 50 ans de négociations <http://www.touteurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/la-turquie-50-ans-de-negociations.html> (consulté le 27 mars 2011)

⁵⁷ Eurobarometer 69, 5. The European Union today and tomorrow http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb69/eb69_part3_en.pdf (consulté le 27 mars 2011)

Cependant, l'Allemagne reste le principal partenaire économique et commercial de la Turquie au sein de l'UE avec le volume du commerce bilatéral de 14 milliards d'euros par an. Il faut aussi mentionner que près de 14% des exportations turques sont à destination de l'Allemagne, tandis que 17% du total des exportations allemandes sont à destination de la Turquie. Ensuite, près de 1100 entreprises allemandes sont aujourd'hui établies en Turquie, et plus de 3 millions de touristes allemands visitent la Turquie chaque année. De plus, beaucoup de Turcs vivant en Allemagne obtiennent chaque année la citoyenneté allemande.⁵⁸

Le Royaume-Uni

La position du gouvernement britannique reste depuis le début des négociations favorable à l'adhésion turque. Les Anglais ne considèrent pas la taille démographique du pays candidat comme un handicap, pour eux elle figure plutôt parmi les avantages de cette adhésion. En outre, la Turquie est un partenaire commercial très important du Royaume-Uni aussi bien au niveau des exportations qu'au niveau des importations bilatérales.

La France

En parlant de la situation en France, nous constatons une évolution remarquable de son attitude. Le président Jacques Chirac fut un défenseur des ambitions d'Ankara, mais il s'est engagé à tenir un référendum sur l'adhésion de la Turquie à l'UE, lequel peut démontrer les réserves du grand public français. Par contre, Nicolas Sarkozy est strictement opposé à cet élargissement et essaie de convaincre les Etats membres de suspendre les négociations avec la Turquie. Il est un des partisans de l'idée d'un partenariat privilégié pour la Turquie à la place d'une pleine adhésion.⁵⁹

L'Autriche

En Autriche, la quasi-totalité de la classe politique prône une association à l'UE plutôt qu'une pleine adhésion. De plus, l'opinion publique autrichienne est, de toute l'UE, la plus hostile à une pleine adhésion turque. Vu que l'Autriche s'est aussi engagée à tenir un référendum sur ce sujet, la situation au sein de l'UE pourrait devenir assez compliquée.

⁵⁸ Relations entre l'UE et la Turquie

<http://www.euractiv.com/fr/relations-entre-l-ue-et-la-turquie-fr-links dossier-188670> (consulté le 27 mars 2011)

⁵⁹ *Ibid.* (consulté le 28 mars 2011)

La Grèce

La Grèce, longtemps opposée à l'adhésion de la Turquie, est devenue depuis la fin des années 1990, l'un des membres du camp du « oui ». Ce revirement, visible par ailleurs dans les sondages, s'explique par les changements intervenus au sein du gouvernement grec. Ils voient dans l'intégration de la Turquie à l'UE, un moyen de régler des différends réciproques avec son voisin. Selon Athènes, il vaut mieux que la Turquie soit dans le club plutôt qu'en dehors, pour qu'elle soit obligée de respecter les règles et les valeurs des membres de l'UE.⁶⁰

4.2 L'opinion publique turque

Au début des négociations entre la Turquie et l'UE, le public turc était très enthousiaste par la candidature du pays. Nous constatons un soutien des plus significatif en 2005, quand 68% des turcs trouvaient dans l'adhésion à l'UE un avantage important pour la Turquie. En considérant l'opinion publique en Turquie, il ne faut pas oublier que la situation varie selon les générations demandées, parce que les jeunes sont beaucoup plus favorables à l'adhésion que la population plus âgée. Les opinions diffèrent également en prenant en considération différentes régions du pays. La majorité de la population de l'ouest du pays s'exprime pour, tandis que les turcs de l'est rural sont plutôt contre l'adhésion turque dans l'UE.

Cependant, aujourd'hui nous voyons que le soutien turc de l'adhésion baisse. L'hostilité de certains pays comme la France et l'Allemagne, renforce l'euroscpticisme au sein de la Turquie. Selon le sondage Eurobaromètre 71, printemps 2009, seulement 57% des Turcs sont favorable à l'adhésion contre 71% des Suédois par exemple. La majorité de la population turque considère l'UE comme un club chrétien où l'identité nationale turque et sa religion seraient discriminées. En plus de cela, les Turcs refusent les exigences de l'UE comprenant le conflit chypriote et la question kurde.⁶¹

Dès le début de son mandat, le gouvernement de l'AKP place la candidature européenne en tête de ses priorités. Ainsi se développe un paradoxe intéressant qui voit un parti issu de la mouvance islamiste devenir le meilleur soutien de l'adhésion dans l'UE. Ce gouvernement continue d'adopter de nombreuses réformes pour répondre au mieux aux exigences de l'UE.

⁶⁰ AKAGÜL, Deniz; VANER, Semih. *L'Europe avec ou sans la Turquie*. Jouve Paris : Edition d'Organisation, 2005. 163 s.

⁶¹ Eurobarometer 71 Public opinion in the European Union, Spring 2009 : National report, executive summary – Turkey
http://www.avrupa.info.tr/News_Archive/Sep2009,Sep200911-1.html (consulté le 27 mars 2011)

4.3 La position des Etats-Unis

En raison du contexte de guerre contre le terrorisme et de la position stratégique de la Turquie au Moyen-Orient, les Etats-Unis sont favorables à l'adhésion rapide de la Turquie dans l'UE et ils expriment leur soutien diplomatique depuis le début des négociations. La Turquie est un allié très important des Etats-Unis aussi bien au Moyen-Orient qu'au sein de l'OTAN où ces deux pays s'inscrivent dans une relation prioritairement bilatérale. Les responsables américains estiment que l'accession de la Turquie au statut d'Etat membre de l'UE pourrait faire figure d'exemple à suivre pour l'ensemble du monde musulman grâce à sa proximité géographique avec des pays comme l'Iran, l'Irak et la Syrie. Les objectifs essentiels des Etats-Unis visent à une meilleure intégration de la défense européenne dans l'OTAN et au renforcement des positions américaines en Turquie. Nous devons indiquer aussi la nécessité de la création d'un environnement sécurisé pour la production et l'acheminement du pétrole. Selon les dernières estimations des dépenses énergétiques, les importations de pétrole aux Etats-Unis devraient augmenter de 60% d'ici quinze ans.⁶² C'est pour cela qu'ils essayent de fortifier les relations avec les pays producteurs dans la partie plus occidentale du continent asiatique.⁶³

⁶² L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne : enjeux et état du débat
<http://acturca.wordpress.com/2007/02/11/ladhesion-de-la-turquie-a-lunion-europeenne-enjeux-et-etat-du-debat/>
(consulté le 2 avril 2011)

⁶³ Après la mise en place d'un régime pro-américain en Irak, le triangle Irak, Turquie, Israël deviendrait un triangle d'alliés des Etats-Unis en au Moyen-Orient.

5 La Turquie – membre de l’Union Européenne

5.1 Une économie ouverte et une démographie dynamique

L’intégration économique de la Turquie à l’Union Européenne serait un défi équivalent à celui de l’élargissement de 2004, mais dans un contexte budgétaire européen qui sera nettement moins favorable pour les nouveaux entrants.⁶⁴ La situation économique du pays divise les partisans et les opposants de l’adhésion turque car ils interprètent les mêmes données chiffrées de façon différente. Les tenants de l’adhésion estiment que le taux de croissance des principaux indicateurs suppose un fort potentiel économique en Turquie. De même ils considèrent le taux de croissance démographique comme une force pour le pays parce que la population jeune et active constituerait un moteur de changement et d’avancement.

Il faut comprendre que l’économie turque, essentiellement agricole et rurale, restait jusqu’aux années 1970 largement étatisée à cause d’application des principes kémalistes d’indépendance et d’autosuffisance du pays. Malgré les mesures de libération, prises par les gouvernements turcs modernes, de réelles faiblesses persistent. Nous parlons toujours des déficits et de la dette publique ainsi que de l’inflation importante rongant les salaires et dévalorisant la monnaie. N’oublions pas également les fortes inégalités régionales opposant le dynamisme des métropoles et des zones côtières de l’Ouest, au sous-développement des provinces de l’Est.

Cependant, nous considérons aujourd’hui la Turquie comme une puissance économique régionale ayant des taux de croissance élevés. Nous pouvons mentionner par exemple l’industrie turque qui a des indicateurs de productivité supérieurs à ceux de la plupart des pays admis en 2004 et 2007. De plus, son PIB par habitant est devenu comparable à celui de la Roumanie et de la Bulgarie. En ce moment, la balance commerciale turque est structurée par les échanges avec l’UE. L’union douanière de 1996 permet la libre circulation des produits industriels sans taxes ni quotas, ce qui a d’ailleurs plus profité aux exportations de l’UE qu’à la Turquie. Nous pouvons aussi constater qu’une large partie de « l’acquis communautaire » en matière de politique commerciale, de droit de concurrence, et de propriété intellectuelle, est déjà incluse dans la législation turque.

⁶⁴ En 2013 l’UE prévoit une révision budgétaire drastique : la diminution des fonds structurels et avec la réduction du budget de la Politique agricole commune.

La Turquie compte 73 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique supérieure à celle de tous les autres pays membres de l'Union. Les prévisions donnent une population stabilisée autour de 85 millions d'habitants en 2030 ce qui peut expliquer les craintes liées à l'adhésion turque au sein de l'UE. C'est vrai que l'ouverture des frontières suite à l'adhésion turque pourrait entraîner une émigration massive vers les autres pays de l'UE, mais les partisans de l'adhésion estiment que ce risque est surestimé. On y voit apparaître deux approches différentes. Les optimistes annoncent un large marché de consommateurs et le dynamisme d'une population jeune dans une Europe vieillissante. Par contre une vision négative indique le péril migratoire et l'Europe de « 100 millions de musulmans » avec un pouvoir important au sein des institutions de l'UE.

Même si on estime un niveau d'immigration turque important, il est possible que les effets pour les autres pays membres en soient positifs. Il est probable que dans les dix ou vingt années qui arrivent le marchés de l'emploi de l'UE nécessitera plus de main-d'oeuvre et la jeunesse turque deviendrait alors un atout important. Mais, il faut ajouter que cette vague d'émigration n'est qu'une hypothèse. L'immigration turque pourra être régulée par des clauses de restriction temporaire comparables à celles qui ont été appliquées aux nouveaux entrants de 2004 et 2007.

5.2 L'impact sur le fonctionnement des institutions européennes

L'impact de l'adhésion turque sur les institutions européennes est devenu une question très importante dans le cas de l'élargissement, surtout en parlant de la pondération des voix au Conseil. Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur au 1er décembre 2009, prévoit un système de double majorité dans lequel toute décision doit être approuvée par au moins 55 % des Etats membres, représentant au moins 65 % de la population.⁶⁵ Avec sa population, la Turquie disposerait alors d'un pouvoir politique et de blocage non négligeable au sein du Conseil de l'UE. A part cela, il existe une coopération traditionnelle entre l'Allemagne et la France souvent opposée par le Royaume-Uni. Ce dernier pourrait trouver en Turquie un allié très précieux.

En outre, la Turquie obtiendrait 96 députés au Parlement européen et viendrait alors rejoindre les « grands pays » d'Europe, qui sont pour l'instant l'Allemagne, l'Italie, la France

⁶⁵ Traité de Lisbonne : Le traité en bref
http://europa.eu/lisbon_treaty/glance/index_fr.htm (consulté le 2 avril 2011)

et le Royaume Uni. Par contre ce traité affaiblit le poids au Parlement des « petits pays » de l'Union dont la réaction est assez évidente.

5.3 L'impact sur la Politique Agricole Commune (PAC)

La PAC est une politique longtemps discutée, qui consomme une large partie du budget total de l'UE et qui a besoin des réformes significatives pour qu'elle soit gérable en cas de l'élargissement de l'Union. C'est la PAC et les fonds structurels de l'Union qui supporteront la plupart des coûts de l'adhésion de la Turquie dans l'UE. Une fois membre de l'UE, la Turquie pourrait poser un double problème au niveau de la concurrence et du financement des aides auxquelles elle aurait désormais droit. C'est la raison pour laquelle on essaie d'estimer aujourd'hui si ces coûts seront réellement supportables.

Nous devons cependant prendre conscience du fait que le cadre budgétaire est fixé jusqu'à 2013 et donc nous ne sommes donc pas capable de prédire les perspectives budgétaires dans lesquelles la Turquie pourrait rejoindre l'Union. Il est alors vraiment difficile de prévoir le coût définitif ou les dépenses budgétaires totales, et l'impact de ce pays sur les prévisions financières est donc, d'un certain point de vue très relatif. En ce moment, il y a deux raisons principales pour croire que la Turquie ne représenterait pas une véritable menace pour la PAC. D'abord nous considérons que le coût total annuel représenterait moins de 0,2 % du budget total de l'Union et puis il faut tenir compte de la structure spécifique de l'agriculture turque qui n'est pas très comparable à celle des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) qui ont rejoint l'Union en 2004. Il est vrai que certaines caractéristiques sont identiques, nous pouvons citer par exemple le secteur agricole assez large ou les salaires sont plus bas que les autres pays de l'UE. Mais à part cela on y trouve une différence significative parce que les PECO produisent des produits très subventionnés par la PAC comme le blé, la viande et le lait. Par contre la Turquie cultive des produits portant moins de subventions de l'UE comme l'huile, le vin, le tabac, les fruits et les légumes. De ce point de vue, la Turquie ne représente pas un problème financier trop lourd pour la PAC et les autres membres de l'Union.⁶⁶

La question à résoudre se pose plutôt au niveau de la concurrence. Aujourd'hui il existe des relations commerciales excellentes entre l'UE et la Turquie, mais ce pays reste toujours considéré comme un pays tiers, auquel s'applique une législation protectionniste, ce

⁶⁶ L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne : enjeux et état du débat
<http://acturca.wordpress.com/2007/02/11/ladhesion-de-la-turquie-a-lunion-europeenne-enjeux-et-etat-du-debat/>
(consulté le 3 avril 2011)

qui changerait après l'adhésion dans l'UE. Le coût peu élevé de la main-d'œuvre pourrait faire de la Turquie une concurrence très dangereuse surtout pour les pays comme l'Italie, la France et la Grèce, parce qu'elle offrirait une concurrence considérable par exemple pour les produits typiquement méditerranéens comme l'huile et le vin. D'autres secteurs où la Turquie pourrait devenir potentiellement le plus compétitif sur le marché est celui des fruits et des légumes aussi important pour les pays du sud de l'Europe.

5.4 Les débats stratégiques

Il est à noter que les relations avec le Moyen-Orient représentent aujourd'hui une priorité dans l'agenda européen et que la Turquie y joue un rôle incontournable. La Turquie est considérée comme un partenaire important qui fait déjà partie d'un système commun de sécurité. Ankara a prouvé plusieurs fois sa position aussi bien pendant la guerre froide qu'au sein de l'OTAN. Néanmoins, la Turquie fait aussi partie de l'Organisation de la conférence islamique⁶⁷ et du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est⁶⁸ et elle a donc une position d'intermédiaire entre l'Occident et les pays arabo-musulman.

En parlant de l'importance stratégique de la Turquie pour le futur de l'UE, n'oublions pas de mentionner son énorme potentiel militaire qui dépasse largement celui des autres pays membres. L'armée turque est une des plus importantes de l'OTAN. Elle se place en deuxième position après les Etats-Unis et constituent pratiquement 27% des forces atlantiques des pays européens. Le niveau d'efficacité de l'appareil turc est très élevé et sert d'exemple notamment pour les programmes d'entraînement intensifs, utilisés surtout durant les missions de paix. Il est aussi à noter que la Turquie participe régulièrement aux missions internationales comme les missions au Kosovo, en Bosnie ou en Afghanistan.

Etant considéré comme un acteur principal dans le système de sécurité et de défense européen et occidental, la Turquie dans l'UE offrirait des avantages considérables d'un point de vue purement stratégique et militaire. Par contre, les représentants de l'UE et ses pays membres doivent considérer ce qui peut se passer un cas de refus de la candidature turque. Il

⁶⁷ L'Organisation de la conférence islamique est une organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969 qui regroupe cinquante-sept États membres (majoritairement les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord). Elle possède une délégation permanente aux Nations unies et elle est la seule organisation au niveau supra-étatique et international qui soit à caractère religieux.

⁶⁸ Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est vise à établir et à renforcer la paix et la sécurité en Europe du Sud-Est dans la perspective de restaurer la stabilité et de prévenir les conflits. Il a été mis en place en 1999 sur l'initiative de l'Union Européenne avec les pays impliqués et des organisations internationales comme partenaires.

http://ec.europa.eu/enlargement/glossary/terms/stability-pact_fr.htm (consulté le 3 avril 2011)

est possible ou même probable que les conséquences seraient sérieuses pour la sécurité de l'Europe. Aujourd'hui on suppose qu'une telle situation, après 50 ans d'attente, pousserait la Turquie vers l'extrémisme religieux avec les valeurs anciennes et que le pays se rapprocherait de ses voisins arabes pour éviter l'isolement diplomatique.

5.5 La question des droits de l'homme

La Turquie a ratifié la Convention européenne des droits de l'homme en 1954. Elle a également signé en 1987 la Convention européenne sur la torture, et ratifié l'article 15 de la Convention européenne des droits de l'homme permettant à ses ressortissants de recourir individuellement aux mécanismes juridictionnels du Conseil de l'Europe. Cependant, la Turquie est depuis des décennies interpellée sur la question du respect des droits de l'homme car la mise en œuvre des nouvelles législations n'est pas toujours très effective.

C'est vrai que tout au long des années 1990, l'Europe témoignait des disparitions, des exécutions extra-judiciaires ou des assassinats, souvent non élucidés, de journalistes, universitaires ou écrivains turcs. La Turquie était à l'époque le pays le plus souvent mis en cause devant la Cour européenne des droits de l'homme. D'autre part, nombreuses organisations internationales ou non gouvernementales dénonçaient dans leurs rapports le recours fréquent à la torture dans les commissariats, et les mauvais traitements dans les prisons. Nous pouvons constater que les représentants des organisations de défenses des droits de l'homme, des droits des minorités ou des droits des prisonniers ont trop fréquemment été harcelés soit par des institutions d'Etat turc, soit par des groupements ultra-nationalistes ou nationalistes-islamistes radicaux, parfois liés aux services de renseignement.

L'importance de l'intégration à la législation et aux codes turcs de l'ensemble des principes et conditions d'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales est incontestable. La démarche est difficile mais la situation en Turquie s'améliore. En juin 2005, l'Assemblée nationale turque adopte un nouveau code pénal pour répondre aux demandes européennes. Certains articles introduisent des changements positifs comme par exemple telles des peines accrues pour les auteurs d'actes de torture. En revanche il faut constater que ce nouveau code maintient certaines restrictions à la liberté d'expression, confirmant le délit d'opinion. Il y a donc toujours des articles qui restent contraires à des textes internationaux ratifiés par la Turquie, et aux exigences des critères de Copenhague. Cet argument alors demeure toujours valable de la part des « turco-sceptiques ».

5.6 Les débats religieux et culturels

Les documents officiels chargés de suivre les progrès de la Turquie n'évoquent que très rarement la culture et la religion, étant toujours une question délicate. Pendant des années, les raisons d'un possible rejet final de la candidature turque se basaient officiellement sur des causes et des conséquences d'ordre financier et politique.⁶⁹ Aujourd'hui on commence à parler plus explicitement de la question culturelle. L'islam est en général instruite à charge contre la candidature turque. Les opposants chrétiens-démocrates à sa candidature se réfèrent clairement au « caractère chrétien de l'Europe », et insistent donc sur l'inopportunité d'intégrer un pays musulman. Parfois on entend les craintes de « l'invasion musulmane » que représenterait l'entrée de la Turquie. L'islam est souvent défini comme étranger, extérieur à l'Europe.⁷⁰ Cet argument ne prend pas en compte la laïcité turque mais se focalise plutôt sur des points sensibles comme le statut des femmes, supposé découler de l'appartenance à l'islam.

Mais il ne faut pas oublier que la société européenne elle-même n'est pas homogène sur le plan de la diffusion et de la pratique de la religion, et que l'islam ne constitue pas une nouveauté sur le territoire européenne. Aujourd'hui, on trouve sur le territoire de l'Union à peu près 13 millions de musulmans qui représentent approximativement 4% de la population. Après l'entrée de la Turquie, l'islam deviendrait la troisième religion de l'UE avec 18% de la population, derrière les catholiques et les protestants.

La problématique des différences culturelles et religieuses est une question très sensible pourtant tellement discutée. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'un refus éventuel, basé sur les arguments culturels, pas très politiquement corrects, mettrait l'Union dans une situation embarrassante avec des conséquences imprévisibles.

⁶⁹L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne : enjeux et état du débat
<http://acturca.wordpress.com/2007/02/11/ladhesion-de-la-turquie-a-lunion-europeenne-enjeux-et-etat-du-debat/>
(consulté le 4 avril 2011)

⁷⁰BURDY, Jean-Paul; MARCOU, Jean. *La Turquie à l'heure de l'Europe*. France : Presses universitaires de Grenoble, 2008. 189 p.

6 Conclusion

L'UE se trouve dans une position inconfortable et devant une décision clé, qui pourrait changer considérablement la situation sur la scène politique internationale. L'histoire turque démontre que l'Europe est une ambition de la Turquie depuis des décennies encore accentuée par l'influence de Mustafa Kemal Atatürk, dont l'objectif principal était de rapprocher la Turquie le plus possible du monde occidental par des réformes significatives, parfois même assez brutales. Son impact sur la population turque moderne reste visible jusqu'à nos jours. Nous pouvons constater que l'armée turque assez puissante promeuvent toujours ses idées principales basées sur le laïcisme et le républicanisme. On date le début des relations de la Turquie avec l'UE en 1959, quand elle pose sa candidature officielle. Cependant les négociations ne s'ouvrent pas avant le 3 octobre 2005. A partir de cette date les institutions européennes surveillent le progrès fait par la Turquie chaque année au niveau politique, économique et en matière de réformes législatives afin de remplir complètement les critères de Copenhague.

Même si ces critères représentent la seule condition légitime de l'adhésion d'un pays européen dans l'UE, n'oublions pas que pour le cas de la Turquie on observe d'autres considérations plus ou moins explicites. Il se pose les questions diverses sur son appartenance géographique à l'Europe, sur la religion et la culture musulmane, mais aussi sur les relations de la Turquie avec ses pays voisins dont plus particulièrement la Chypre et l'Arménie.

Les opinions publiques au sein de l'Union ont aussi un certain poids sur cette problématique car de plus en plus d'habitants des pays membres de l'UE expriment leurs craintes concernant l'adhésion turque. Les sondages réalisés pendant les dernières années montrent que le soutien de cette adhésion baisse constamment en Europe ainsi qu'en Turquie, dont la population paraît être fatiguée du prolongement de ce processus d'une pleine adhésion.

L'adhésion de la Turquie représente certainement un défi pour l'UE aussi bien au niveau politique et économique qu'en matière de culture. La Turquie possède des marchés avec un fort potentiel, des marchés très attractifs et ouverts pour les pays européens ; ce qui laisse à supposer que sur le plan économique, cette alliance serait plutôt favorable pour les deux côtés. Même la crainte démographique ne reste qu'une hypothèse probablement surestimée qui peut finalement être très bien contrôlée par les restrictions spécifiques au niveau de la libre circulation de personnes pendant les premières années.

Les débats les plus importants reposent sur les questions géopolitiques et stratégiques où il est difficile d'obtenir un consentement. Les atouts stratégiques que représente la Turquie constituent un élément déterminant dans la politique internationale concernant surtout les conflits actuels au Moyen-Orient et dans la partie islamique du monde. Si l'UE aspire à devenir un acteur de géopolitique de premier plan, la Turquie constituerait une pièce qu'elle pourrait difficilement exclure de son jeu. Une fois membre de l'Union Européenne la Turquie deviendrait la plus grande puissance militaire de la région.

L'idée de la Turquie comme un pays de l'économie et de société dynamique en même temps qu'un Etat laïque avec la législation européenne au sein de l'Union paraît plus intéressante qu'une Turquie détachée de l'Occident, incertaine et frustrée par le refus européen. Dans ce cas, nous pouvons espérer qu'il y aurait une série de troubles internes et internationaux qui pourraient déboucher sur un régime autoritaire, mais toujours « laïque et progressiste ». Par contre, il faut se rendre compte du fait que cette Turquie serait hostile à l'Europe n'ayant pour seuls alliés que les Etats-Unis.

Une décision définitive ne sera pas prise avant 2015. La situation internationale et les relations entre la Turquie et l'UE peuvent évoluer considérablement pendant les négociations. Pour le moment, c'est le temps qui montrera si la Turquie est prête à relever les défis lancés par l'Europe, et si l'Union Européenne saura surmonter ses peurs et rester fidèle à sa vocation universelle d'ouverture.

7 Résumé en tchèque

Otázka vstupu Turecka do Evropské unie (EU) je velice aktuálním a často diskutovaným tématem v rámci mezinárodní politické situace a jejího vývoje do budoucna. Unie dnes čelí v otázkách dalšího rozšiřování zásadním rozhodnutím, která mohou ovlivnit celé její dosavadní fungování, a proto se v této práci zabýváme různými aspekty, ať už pozitivními či negativními, případného Tureckého členství.

Abychom dokázali pochopit souvislosti současných vzájemných vztahů Turecka a EU a prozkoumali hloubku celé problematiky, je potřeba se nejdříve zaměřit na tureckou historii, která se od té evropské výrazně odlišuje. Turecko bylo až do roku 1922 součástí Osmanské říše, která se rozpadla po první světové válce, v níž se její představitelé postavili na stranu Rakouska-Uherska. Samostatná Turecká republika vzniká tedy až v roce 1923 pod autoritativním vedením prezidenta Mustafy Kemala Atatürka, který se stal asi nejvýraznější postavou tureckých dějin. Za jeho vlády se totiž Turecko začalo orientovat na životní styl západoevropských mocností a započalo tak svou cestu směrem k Evropě.

Historie vztahů mezi Tureckem a EU pak sahá až do roku 1959, kdy Turecko podalo oficiální žádost o členství v Evropském hospodářském společenství. Avšak otevření přístupových rozhovorů se tato země dočkala až v roce 2005. EU stanovila pro Turecko 35 kapitol, ve kterých je potřeba dosáhnout určité míry pokroku, z nichž je prozatím otevřeno pouze 13. Další důležitou součástí přístupových podmínek je také sladění turecké legislativy s legislativou EU a její zavedení do praxe.

Důležitou roli v rozhodování by mohlo hrát také veřejné mínění jak uvnitř členských států Unie tak i v samotném Turecku, jelikož případný vstup Turecka do Evropské unie ztrácí příznivce na obou stranách.

Pomineme-li v této otázce kulturní a náboženský aspekt, dalo by se říci, že budoucí vztahy Turecka a EU záleží v současnosti především na schopnosti Turecka plnit stanovená přístupová kritéria. Unie si velice dobře uvědomuje možnosti, ale i nástrahy případného tureckého členství a zároveň neustále upozorňuje, že přístupová jednání s Tureckem budou ještě dlouhý proces s nejistým koncem.

8 Annotation

Nom et prénom de l'auteur : Dobiášová Jana

Faculté et chaire : Faculté des lettres, Chaire des langues romanes

Titre du mémoire : L'adhésion de la Turquie dans l'Union Européenne

Tuteur du mémoire : Mgr. Solenne Danielle Héraut

Nombre de caractères : 79 656

Nombre de sources utilisées : 27

Mots clés : Turquie, Union Européenne, histoire, adhésion, critères de Copenhague, négociation, législation

Le sujet de ce travail est l'adhésion de la Turquie dans l'Union Européenne, qui est devenue la problématique souvent discutée dans la société actuelle. La première partie présente l'histoire de la Turquie et son impact sur la Turquie contemporaine. La deuxième partie est consacrée à l'analyse des relations entre la Turquie et l'Union depuis 1959. Cette partie explique également les considérations posées par les membres de l'Union. La troisième partie porte sur l'opinion publique aussi bien en Turquie qu'au sein de l'UE. L'objectif de ce travail est de montrer les aspects positifs et négatifs de cet élargissement.

Keywords: Turkey, European Union, history, accession, the Copenhagen criteria, negotiation, legislation

This thesis discusses the accession of Turkey to the European Union, which is a particularly topical problem in nowadays society. The first part deals with the history of Turkey and its impacts on modern Turkey. The second part focuses on analysis of the relationships between Turkey and the European Union since 1959. This part explains also the concerns presented by the members of the EU. The third part treats the public opinion both in Turkey and inside the EU. The objective of this thesis is to indicate all the positive and negative aspects of this concrete enlargement.

9 Liste des annexes

Annexe 1 : La Turquie sur la carte

Annexe 2 : Extension de l'Empire ottoman

Annexe 3 : Traité de Sèvres

Annexe 4 : Mustafa Kemal Atatürk

Annexe 5 : Portrait typique du Mustafa Kemal Atatürk

Annexe 6 : La division de Chypre

Annexe 7 : L'opinion publique selon Eurobaromètre 69, Novembre 2008

Annexe 1: La Turquie sur la carte

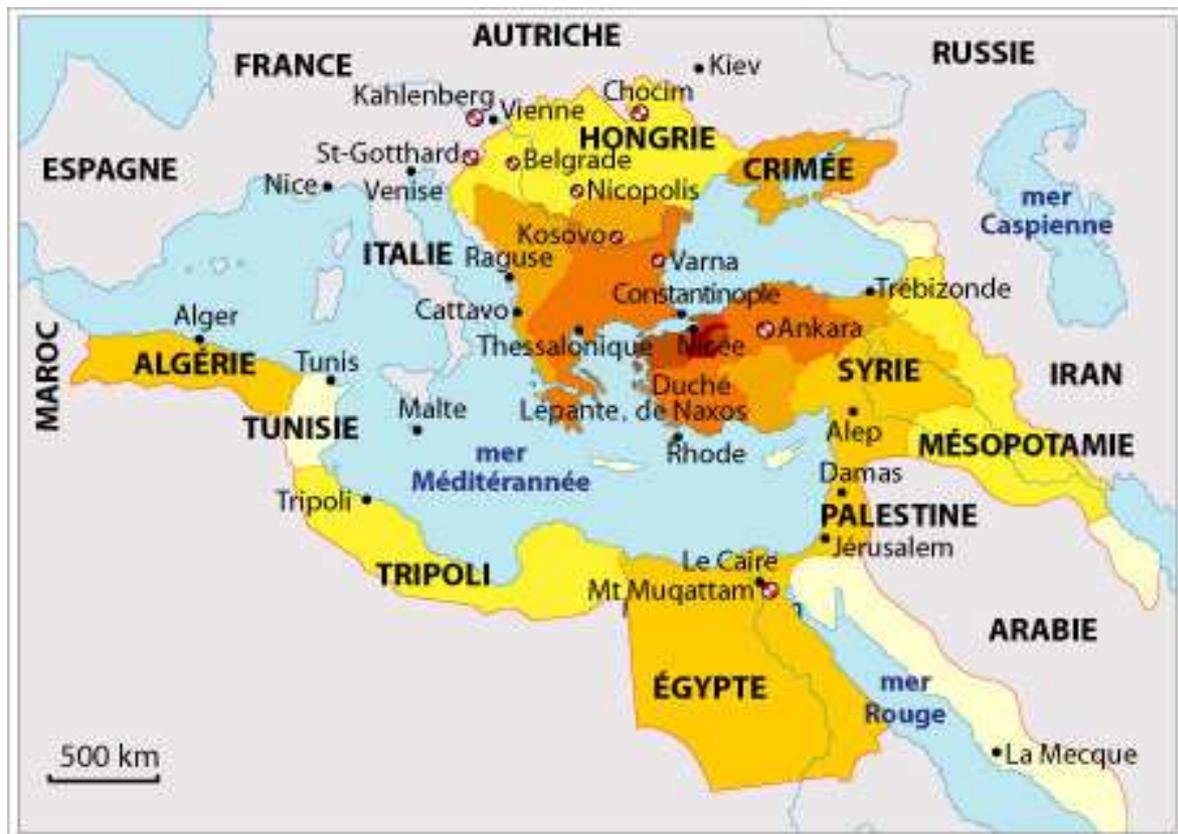


Nous voyons la position géographique de la Turquie contemporaine sur la carte avec ses pays voisins : la Grèce, la Bulgarie, la Géorgie, l'Arménie, l'Iran, l'Irak et la Syrie.

⁷¹ Bourse des Voyages

<http://www.bourse-des-voyages.com/guide-voyage/vacances/pays-turquie-1.html> (consulté le 11 avril 2011)

Annexe 2: Extension de l'Empire ottoman

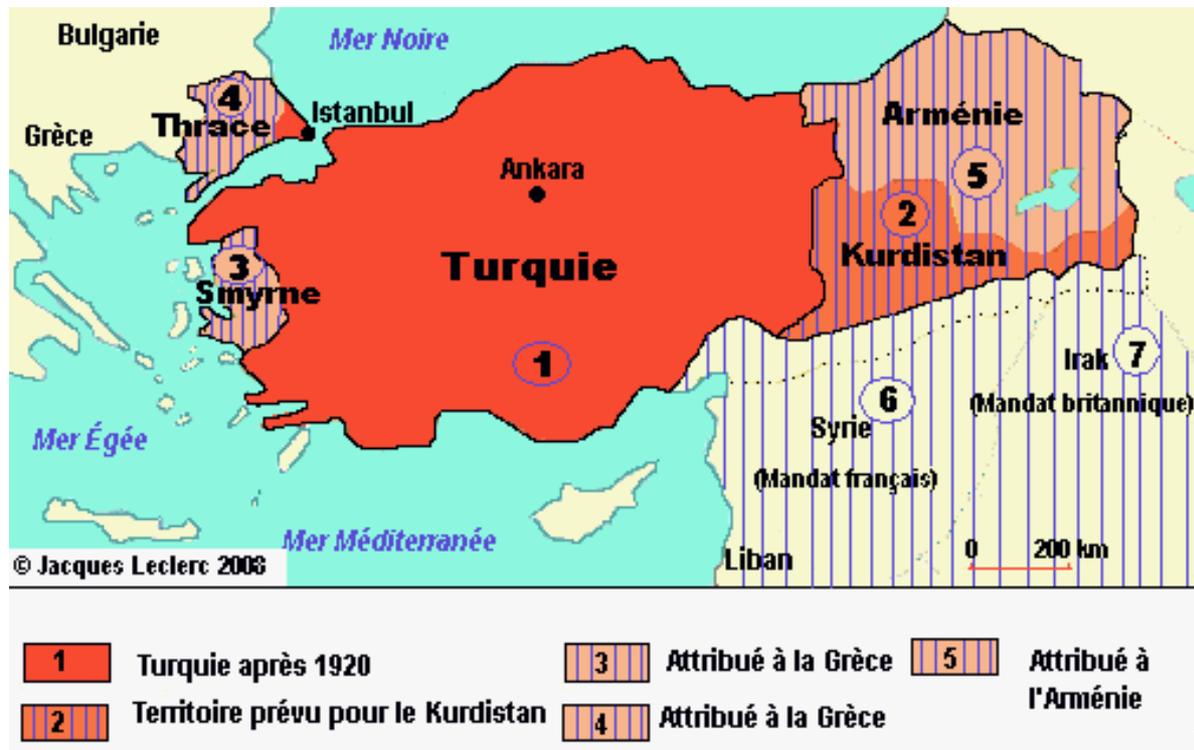


72

Sur cette carte, nous pouvons observer les territoires de l'Empire ottoman de 1300 à 1699. Au zénith de sa gloire, l'Empire comptait 3 continents : le sud-est de l'Europe, le nord de l'Afrique et le proche Orient en Asie.

⁷² Voyagez à travers l'histoire : l'Empire ottoman
http://www.memo.fr/article.asp?ID=MOD_OTT_000 (consulté le 10 mars 2011)

Annexe 3: Traité de Sèvres



73

Comme nous le constatons à l'aide de cette carte, d'après le traité de Sèvres, le pays perdrait des vastes territoires comme de la Thrace, de l'Ionie ou des provinces arabes et il ne resterait à la Turquie que le centre et le nord de l'Anatolie.

⁷³ Traité de Sèvres

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/turquie-sevres.htm> (consulté le 10 mars 2011)

Annexe 4: Mustafa Kemal Atatürk



Mustafa Kemal Atatürk (19 mai 1881-10 novembre 1938), la figure emblématique du développement de la Turquie contemporaine, habillé en style occidental de l'époque..

⁷⁴ Russian antalya
http://www.russianantalya.ru/index.php?option=com_content&task=view&id=34&Itemid=54 (consulté le 11 avril 2011)

Annexe 5: Portrait typique du Mustafa Kemal Atatürk

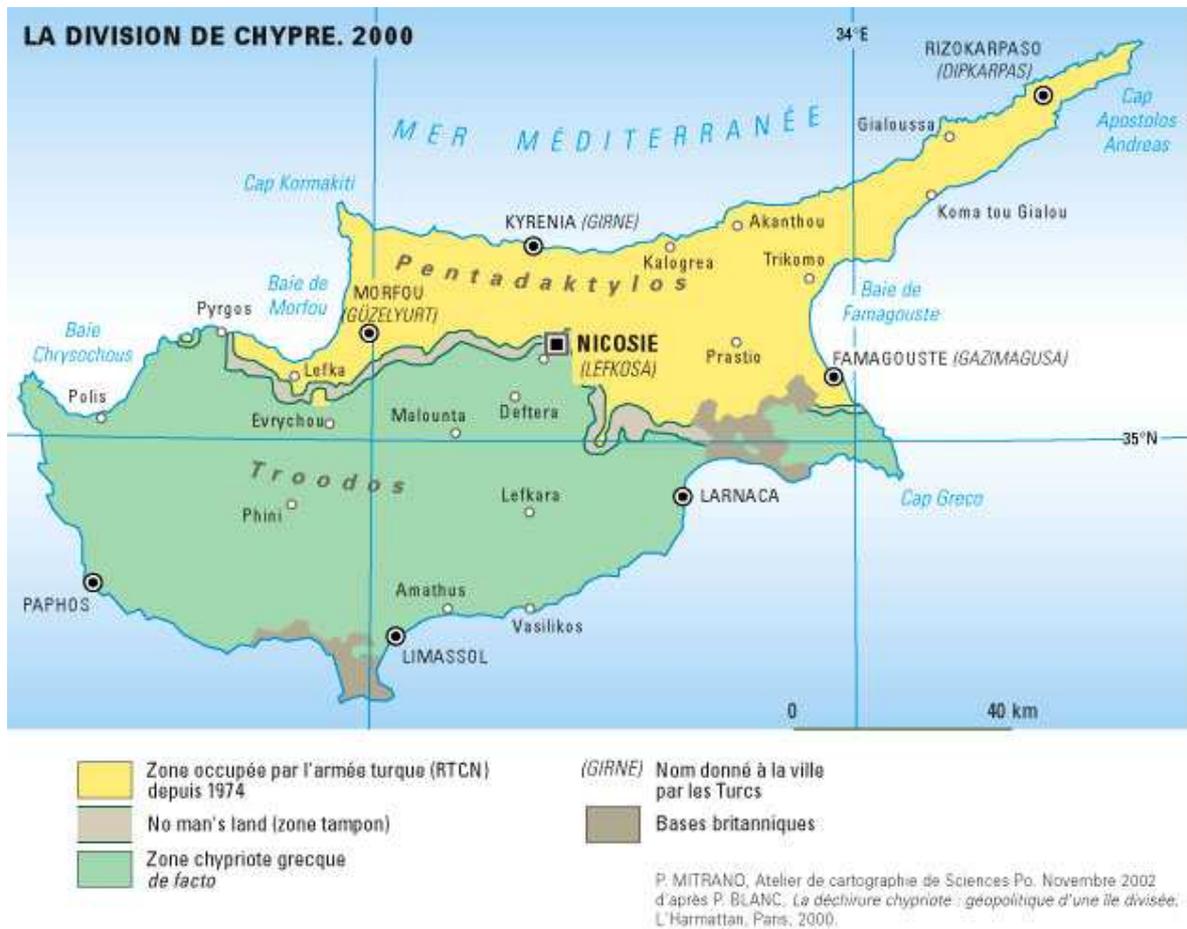


75

Portrait typique de Mustafa Kemal Atatürk que nous pouvons encore voir aujourd'hui sur les immeubles, dans les restaurants ou dans les bâtiments des institutions publiques.

⁷⁵ Bashapedia : Mustafa Kemal Ataturk
<https://bashapedia.pbworks.com/w/page/13961037/Mustafa-Kemal-Ataturk> (consulté le 11 avril 2011)

Annexe 6: La division de Chypre



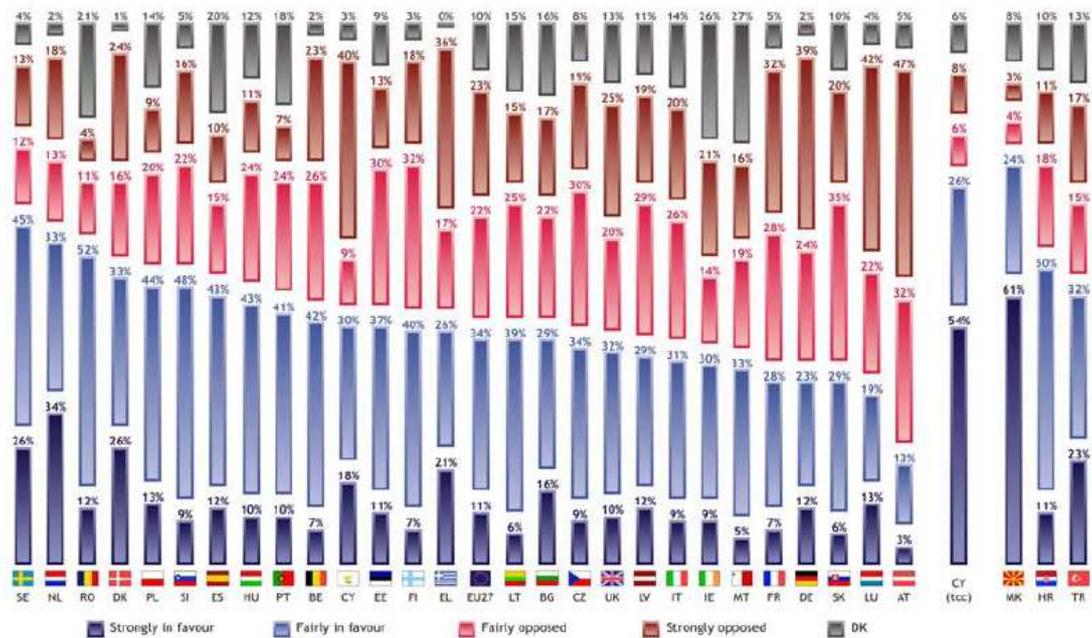
76

Cette carte démontre la situation actuelle de Chypre avec la zone occupée par l'armée turque au nord de l'île et la partie appartenant à la République de Chypre au sud. Les deux parties sont divisées par une « zone tampon » contrôlée par les casques bleus de l'ONU pour maintenir la paix.

⁷⁶ La documentation Française: Chypre : vers la réunification ?
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chypre/carte.shtml> (consulté le 11 avril 2011)

Annexe 7: L'opinion publique selon Eurobaromètre 69, Novembre 2008

Question: QA45. Once Turkey complies with all the conditions set by the European Union, would you be strongly in favour, fairly in favour, fairly opposed or strongly opposed to the accession of Turkey to the European Union?



77

Grâce à ce graphique, nous pouvons constater que l'opinion publique sur la question de l'adhésion turque dans l'UE est très variée. Seulement 14 pays membres de l'Union expriment des opinions favorables. Ce sont surtout les Suédois, les Néerlandais, les Roumains et les Danois. En revanche, les Autrichiens, les Allemands et les Français restent hostiles à la perspective de l'adhésion de la Turquie.

⁷⁷ Eurobarometer 69, 5. The European Union today and tomorrow
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb69/eb69_part3_en.pdf (consulté le 11 avril 2011)

10 Bibliographie

Ouvrages théoriques :

Akagül, D., Vaner, S. (2005). *L'Europe avec ou sans la Turquie*. Jouve Paris : Edition d'Organisation

Bozdémir, M. (2007). *Turquie : entre Islam et Europe*. Paris : Ellipses Edition Marketing S.A.

Burdy, J.P., Marcou, J. (2008). *La Turquie à l'heure de l'Europe*. France : Presses universitaires de Grenoble

Eurobarometer 69, 5. The European Union today and tomorrow, en ligne
(http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb69/eb69_part3_en.pdf)

Eurobarometer 71 Public opinion in the European Union, Spring 2009 : National report, executive summary –Turkey, en ligne
(http://www.avrupa.info.tr/News_Archieve/Sep2009,Sep200911-1.html)

Le Mire, P. (2007). *De la candidature à l'adhésion*. France : Harmattan

Štěřba, V. (2005). *Evropská unie a Turecko*. Parlamentní institut

Turkey 2010 progress report, en ligne
(http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2010/package/tr_rapport_2010_en.pdf)

Sources internet :

Bashapedia : Mustafa Kemal Ataturk
<https://bashapedia.pbworks.com/w/page/13961037/Mustafa-Kemal-Ataturk> (avril 2011)

Bourse des Voyages
<http://www.bourse-des-voyages.com/guide-voyage/vacances/pays-turquie-1.html> (avril 2011)

Commission européenne
http://ec.europa.eu/index_fr.htm (mars 2011)

EurActiv
<http://www.euractiv.com/fr> (mars 2011)

Europa : Le portail de l'Union Européenne
http://europa.eu/index_fr.htm (mars 2011)

European navigator: La référence multimédia sur l'histoire de l'Europe
<http://www.ena.lu/> (mars 2011)

Independent commission on Turkey
<http://www.independentcommissiononturkey.org/> (fevrier 2011)

Memo : Voyagez à travers l'histoire
http://www.memo.fr/article.asp?ID=MOD_OTT_003 (fevrier 2011)

La candidature de la Turquie à l'Union Européenne

<http://www.senat.fr/rap/r03-279/r03-2790.html> (mars 2011)

L'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne : enjeux et état du débat

<http://acturca.wordpress.com/2007/02/11/ladhesion-de-la-turquie-a-lunion-europeenne-enjeux-et-etat-du-debat/> (avril 2011)

L'adhésion de la Turquie et la question chypriote

<http://www.euractiv.com/fr/elargissement/ladhesion-de-la-turquie-et-la-question-chypriote-linksdossier-188695> (mars 2011)

La documentation Française: Chypre : vers la réunification ?

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/chypre/carte.shtml> (avril 2011)

L'Internaute : Histoire

http://www.linternaute.com/histoire/motcle/1115/a/1/1/guerre_de_crimee.shtml - 1.2.2011
(février 2011)

Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne

<http://www.eutrio.be/fr/les-criteres-de-copenhague> (mars 2011)

Republic of Turkey - Prime ministry : Secretariat general for EU affairs

<http://www.abgs.gov.tr/index.php?p=111&l=2> (février 2011)

Russian antalya

http://www.russianantalya.ru/index.php?option=com_content&task=view&id=34&Itemid=54
(avril 2011)

Toute l'Europe en un clic : La Turquie et l'Union Européenne, 50 ans de négociations

<http://www.touteurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/la-turquie-50-ans-de-negociations.html> (mars 2011)

Traité de Sèvres

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/asia/turquie-sevres.htm> (mars 2011)

Turquie Européenne

<http://turquieeuropeenne.eu/> (février 2011)